# PIECES JUSTIFICATIVES

## DU RAPPORT

## DE LA PROCÉDURE DU CHATELET,

SUR L'AFFAIRE DES 5 ET 6 OCTOBRE;

FAIT

## A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. CHARLES CHABROUD, Membre du Comité des Rapports.

IMPRIMÉES PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.




A PARIS,
Chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLEE NATIONALE, rue du Foin-St.-Jacques, N°. 31. 1790.

# PIECES JUSTIFICATIVES
## DU RAPPORT
## DE LA PROCÉDURE DU CHATELET,
### SUR L'AFFAIRE DES 5 ET 6 OCTOBRE;

FAIT

## A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. CHARLES CHABROUD, Membre du Comité des Rapports.

---

### N°. PREMIER.

## ASSEMBLÉE
### DES REPRÉSENTANS
### DE LA COMMUNE DE PARIS.

*Extrait du Procès-verbal de l'Aſſemblée des Repréſentans de la Commune de Paris.*

Du Dimanche 4 Octobre 1789.

L'ASSEMBLÉE informée que pluſieurs perſonnes ont pris des cocardes différentes de celles qui ſont aux couleurs de la ville, & notamment des cocardes noires; conſidérant que la cocarde originairement adoptée, a été un ſigne de fraternité pour tous les citoyens, & que Sa Majeſté a adoptée elle-même; ordonne que les arrêtés précédemment rendus, qui ſont en tant que de beſoin confirmés, conti-

nueront d'être exécutés ; déclare que la cocarde aux couleurs rouge ; bleue & blanche est la seule que les citoyens doivent porter ; fait défenses à tous particuliers d'en porter d'autres ; enjoint à M le commandant-général de donner les ordres nécessaires pour l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé, affiché, envoyé à tous les districts & aux différentes municipalités des environs de Paris.

*Signé*, Bailly, *Maire*; Moreau de S.-Méry, *Président*; de Joly, *Secrétaire.*

## Nº. I I.

*Ce 10 Novembre 1789.*

*Déclaration de M. Grincourt, sous-lieutenant de la compagnie Jouanne.*

Je certifie que le cinq octobre dernier, j'ai vu arriver de Paris, vers les quatre heures & demie après-midi, quantité de femmes & d'hommes; aussi-tôt j'ai vu accourir les gardes-du-corps du roi, qui ont formé un cordon de trois rangs vis-à-vis la grille du château, faisant face à l'avenue de Paris. Le régiment de Flandres s'est mis sur les armes, a formé un cordon de trois rangs, qui faisoit l'équerre, conjointement avec les gardes-du-roi. Je me suis transporté entre la grille du château & les gardes-du-roi ; j'ai vu, comme j'approchois, un desdits gardes-du-roi qui avoit quitté son rang, courir après un garde nationale de Paris, le sabre en main, & escadronnant après le garde, qui, se voyant poursuivi, a tiré son sabre, & s'est mis en garde ; mais tout en parant les coups que lui portoit le garde-du-roi, il prenoit la fuite, & a dirigé sa course vers les baraques adossées à la cour du château ; il avoit l'air de chercher à se réfugier dans une desdites baraques; & comme il étoit toujours sur la défensive, il n'apperçut pas un tonneau ; ce qui le fit à moitié culbuter. Le garde-du-corps qui le poursuivoit profita du moment, pour lui donner un coup de sabre sur la tête; pendant cette poursuite, deux autres gardes du roi, le sabre en main, se mirent à courir au galop après plusieurs citoyens qui se trouvoient dans cette place; ce qui mit l'alarme ; chacun s'enfuyoit ; & comme ces deux Messieurs paroissoient disposés à aller plus loin, un garde national de Versailles voyant celui de Paris en danger, tira un coup de fusil (1), qui remit le

(1) On croit que c'est ce coup de fusil qui a cassé le bras à M. de Savonnières, garde du roi.

calme auſſi-tôt. D'après ce, je me ſuis mis en marche pour aller chez moi ; j'ai rencontré pluſieurs tambours qui battoient la générale ; j'ai vu pluſieurs compagnies s'aſſembler ſur l'avenue de Saint-Cloud : la mienne étoit du nombre ; je l'ai rejointe ; mais comme l'on n'avoit aucun ordre, perſonne, & nos capitaines, ne ſavoient quel parti prendre, lorſque M. Lecointre, notre lieutenant-colonel, vint à nous, conſeilla ſeulement, & non à titre d'ordre, de nous rendre au corps-de-garde de la place d'armes, & que là il eſpéroit que le commandant-général nous donneroit des ordres, en nous recommandant la plus grande prudence dans notre conduite : deux heures ſe ſont écoulées aſſez tranquillement, chacun ſur les armes, & inquiet ſur l'iſſue de ce qui ſe paſſoit. A peu près vers les huit heures, M. le comte d'Eſtaing eſt venu, & a ordonné aux troupes de ſe retirer. Les gardes-du-corps ont défilé par la rampe pour retourner à leurs hôtels. Une partie de la populace leur a lâché quelques huées ; dans ce moment pluſieurs gardes du roi ſe retournèrent, & tirèrent pluſieurs coups de piſtolets, qui ſe trouvèrent dirigés, non ſur la populace, mais ſur la garde nationale, & fut ripoſté par quelques gardes bourgeois. Je ſuis rentré auſſi-tôt chez moi, & n'en ſuis ſorti qu'à ſix heures du matin ; à ſept heures je me rendis dans les cours du château : j'ai vu dans la cour de Marbre un homme en veſte, un tablier de toile verte à la ceinture, couché ſur le dos, les pieds en face du grand balcon ; cet homme avoit la moitié de la tête du côté droit totalement emportée, & pluſieurs perſonnes dirent que c'étoit l'effet d'un coup de fuſil tiré par les gardes du roi des appartemens. Je vis paroître un inſtant après un garde du roi, que deux gardes de Paris, en habit uniforme, tenoient au collet, entourés d'un grand nombre de populace de Paris ; ils amenèrent le garde du roi près l'homme qui étoit tué, en lui diſant : regarde, malheureux, ton ouvrage. Le garde du roi répondit : Meſſieurs, ce n'eſt pas moi. Pluſieurs voix dirent enſemble : c'eſt ton camarade ; c'eſt la même choſe : tu vas périr. Le garde du roi dit : je vois bien que je vais mourir ; mais je vous aſſure que je ne ſuis pas coupable. On crioit toujours il faut le tuer. J'étois alors vêtu très-ſimplement. Je me ſuis mêlé parmi cette populace ; & afin de gagner du temps pour le ſauver, j'ai crié : Non, Meſſieurs ; c'eſt à Paris qu'il faut le pendre. Il n'y eut qu'un cri pour me répondre : Non ; tout de ſuite. Je leur repréſentai qu'il falloit au moins que nos camarades de Paris en fuſſent témoins ; mais la préſence du cadavre les tranſportoit tellement de colère, qu'ils ne vouloient entendre à aucune repréſentation. Cependant, à force de crier à Paris, on s'achemina vers le grand corps-de-garde. Arrivé là, on vouloit le pendre, lorſque M. de la Fayette arriva, & le ſauva.

J'ai appris depuis par M. de Cannecaude, garde-du-corps du roi, que le cinq octobre au soir, dans le moment où tout le monde étoit sous les armes, plusieurs d'entre ceux qui étoient au château, vouloient, & avoient même commencé une lettre adressée à la municipalité & à la garde nationale de Versailles, pour les assurer que l'intention de leur corps n'avoit jamais été d'insulter personne, & qu'ils étoient prêts à punir ceux qui s'étoient écartés de ce principe. La lettre commencée, ils reçurent ordre de leur capitaine de n'en rien faire.

*Fait à Versailles, ce* 10 *Novembre* 1789.

*Signé* Grincourt, *Sous-lieutenant de la compagnie Jouanne.*

## N°. III.

*Ce* 8 *Décembre* 1789.

*Rapport de la conduite qui a été tenue par les officiers & gardes bourgeois du poste de la grille du Dragon, lors de l'apparition des voitures de la reine, le* 5 *Octobre* 1789, *& explication faite avec un palefrenier rentrant dans la ville avec les chevaux de M. le comte d'Estaing, dans le cours de la nuit du* 5 *au* 6 *dudit mois d'Octobre.*

Le lundi cinq octobre 1789, neuf heures trois quarts du soir, cinq voitures de la reine, attelées de six & huit chevaux, se présentèrent à la grille du Dragon pour sortir : elles étoient escortées de plusieurs cavaliers en habits bourgeois; & toutes les autres personnes des équipages, tant cochers, postillons qu'autres, étoient aussi en habits bourgeois. Un desdits cavaliers, reconnu pour être le sieur Valentin, piqueur de la reine, cria au suisse de cette grille : « Chenette, c'est nous; ouvrez-nous. Comme le sieur Chenette se disposoit à ouvrir, le factionnaire de la grille, le sieur Baptiste, garde de la compagnie Jouanne, dont un détachement occupoit le poste de la grille, s'opposa à cette ouverture, en en demandant la raison. Alors le sieur Valentin dit encore au suisse : c'est de la part de la reine; c'est pour aller à Trianon ». Cette assertion ne paroissant pas véridique, ledit sieur Baptiste continua de s'opposer à cette sortie.

Le sieur Emard jeune, tapissier à Versailles, pour l'instant commandant le poste comme caporal, & que le bruit occasionné par l'apparition des voitures, avoit fait sortir à la tête des gardes du détachement, engagea ceux qui escortoient les voitures à leur faire

reprendre le chemin d'où elles venoient ; ce qui fut exécuté. Il détacha même trois des gardes qui étoient avec lui, pour accompagner les voitures. Ces gardes ne revinrent que quand elles furent toutes remisées aux écuries de la reine.

Le sieur Ray, Bourgeois de Versailles, sergent de ladite compagnie Jouanne, en l'absence duquel ledit sieur Emard avoit commandé le poste, revenant de prendre l'ordre au château, fut instruit de tout ce qui s'étoit passé, tant par le monde qu'avoit amassé cet événement, que par ledit sieur Emard & les autres gardes du poste. Il trouva la conduite qui avoit été tenue d'autant plus à propos, qu'elle étoit conforme à l'ordre qui avoit été apporté au corps-de-garde par M. Barbier, aide-major, de la part de l'état-major de la garde nationale de Versailles, de faire fermer la grille, & de ne laisser sortir qui que ce soit par le parc, excepté M. Bertrand, député, qui avoit un logement au-delà de la grille.

Dans le milieu de la nuit, un palefrenier conduisant plusieurs chevaux de selle (tous bridés & sellés), se présenta en-dehors de ladite grille, pour entrer dans la ville. Sur l'interrogation qui lui fut faite où il alloit, d'où il venoit, & pourquoi il demandoit à entrer, il répondit « que c'étoient les chevaux de M. le comte d'Estaing, » qu'il avoit été chargé la veille au soir de conduire ainsi arrangés » dans le parc; & que ne voyant personne venir, il prenoit le parti » de rentrer dans la ville ». D'après cette explication, l'officier du poste qui avoit été appelé, crut sans difficulté devoir dire au factionnaire de faire ouvrir la grille, & de laisser entrer l'homme & les chevaux. Autant qu'il soit possible de se rappeler, les chevaux étoient au nombre de cinq.

Nous, officiers & gardes de la compagnie Jouanne, composant le détachement du poste de la grille du Dragon, le cinq octobre dernier, certifions véritable ce que dessus & des autres parts.

*A Versailles, ce 8 Décembre 1789.*

*Signé*, Emard jeune, Ray, Lozière, Cauville, Louis Tranchant, Mansart, Baptiste, *garde nationale, compagnie de Jouanne*, le Sieur.

## N°. IV.

*Du 10 Décembre 1789.*

*Déclaration de M. Baudart, cent-suisse de la garde du Roi.*

M. Baudart, l'un des cent-suisses de la garde ordinaire du roi, s'est présenté au comité le dix décembre 1789, & a déclaré que

le six octobre à six heures un quart, beaucoup d'hommes armés de piques & de fusils, accompagnés d'un soldat de la garde nationale de Paris, se sont présentés à la porte de la salle de la reine, en ont enfoncé les panneaux; qu'alors il est allé avertir ses camarades. A son retour les portes étoient ouvertes. Ils entroient en foule avec des piques & d'autres armes. Le citoyen en uniforme dit aux autres : Messieurs, il ne faut point entrer dans la salle des cent-suisses, & je passerai la baïonnette au premier qui voudra s'y rendre. Ils ont remis aux cent-suisses les pertuisanes qu'ils avoient prises dans la salle des gardes, en leur disant que c'étoit à eux qu'elles appartenoient. Ils ont remis le drapeau des gardes du roi à M. Bernard, l'un des cent-suisses, en lui disant aussi que ce drapeau lui appartenoit. Ensuite ils sont tous sortis, les uns par le jardin, les autres par la cour. Il ignore tout ce qui s'est passé ailleurs : le répondant est resté dans la salle des cent-suisses jusqu'à neuf heures. Déclare que M. Bernard & M. Valdony, qui étoient en sentinelle au bas de l'escalier, pourront donner de plus grands détails. Déclare qu'il n'a pas vu un garde du roi tuer un citoyen avec un banc, comme on l'a prétendu.

*Signé*, Baudart, *cent-suisse de la garde du Roi.*

## N°. V.

*Du 11 Décembre 1789.*

*Déclaration par M. Lecointre, négociant, Lieutenant-Colonel, commandant la première division de la garde nationale de Versailles.*

Aujourd'hui onze Décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf, dix heures du matin, est comparu devant nous M. Laurent Lecointre, négociant & Lieutenant-Colonel, commandant la première division de la Garde Nationale de Versailles, quartier Notre-Dame, y demeurant rue de Paris; lequel, sur la réquisition à lui par nous faite par nos deux lettres des quatre & sept du présent mois, qu'il nous a représentées, & à lui rendues au même instant, a dit : Messieurs, fortement pénétré de mes devoirs de citoyen, dans la seule vue de l'intérêt de la patrie, & pour rendre hommage à la vérité, je vous fais la déclaration qui suit :

Le dix-huit septembre dernier, M. le Comte d'Estaing, Commandant-Général de la Garde Nationale de Versailles, se rend à midi au Comité; il ouvre la séance en priant tous ceux qui n'é-

toient pas de l'Etat-Major ou Capitaines, de ſe retirer: eux retirés, il nous fait prêter ſerment, & ſous la religion de ce ſerment, il nous communique une lettre : ici . . . . . . je m'arrête, je me tais; je paſſe donc ſous ſilence tous les faits qui ont rapport à l'entrée du Régiment de Flandres dans la ville de Verſailles, quelque puiſſe être l'intérêt de la patrie à pénétrer ce myſtère; j'ai fait un ſerment; je ne puis ſeul prendre ſur moi dans cet inſtant de l'enfreindre. J'eſtime que c'eſt à vous, Meſſieurs, de prononcer s'il eſt de mon devoir, malgré mon ſerment, de paſſer outre pour le bien de la patrie, & en ce cas, de m'en faire une loi impérieuſe. . . . . . . Sur quoi, après nous être tous réunis, il en a été délibéré, & nous avons décidé que le ſalut de la patrie délie M. Lecointre du ſerment qu'il a antérieurement prêté, ſoit comme citoyen, ſoit comme Garde National, & l'oblige à révéler généralement tout ce qu'il ſait; en conſéquence, M. Lecointre a ajouté :

M. le Comte d'Eſtaing nous communique une lettre de M. le Marquis de la Fayette, qui annonce que ce Général n'eſt plus maître de contenir les Gardes Françoiſes qui menacent d'aller reprendre leurs poſtes à Verſailles.

M. d'Eſtaing nous peint l'inquiétude du Roi, le danger que courroient l'Aſſemblée Nationale & la famille Royale, ſi cette inſurrection avoit lieu. Il ajoute qu'un Régiment d'Infanterie qui ſe joindroit aux Gardes-du-Corps, aux autres troupes du Roi & à nous, nous mettroit à l'abri des malheurs que l'on redoutoit. Après de longues & ſérieuſes diſcuſſions, il fut décidé que la Municipalité ſeroit requiſe de demander au Roi un ſecours de mille hommes; M. le Comte d'Eſtaing ſe rendit avec ſix Officiers auprès d'elle, & le réquiſitoire de la Garde Nationale fut adopté, ſous condition que la lettre de M. de la Fayette ſeroit dépoſée & annexée aux regiſtres de la Municipalité.

M. le Comte d'Eſtaing obſerva qu'il ſeroit dangereux pour ſon auteur de la faire connoître; mais la Municipalité perſiſtant à vouloir un titre qui autoriſât ſa démarche, il propoſa d'aller à M. de Saint-Prieſt, Miniſtre, & d'avoir de lui une lettre qui pût remplacer celle de M. de la Fayette. M. Clauſſe, Préſident, ayant conſenti, le modèle fut fait ſur le-champ, agréé par la Municipalité, & porté au Miniſtre, qui l'approuva & le revêtit de ſa ſignature. La Municipalité ayant ce qu'elle deſiroit, fit ſa demande au Roi (1).

Le lendemain, à l'ordre, M. le comte d'Eſtaing nous fait part

---

(1) Je joins ledit réquiſitoire & le décret de la municipalité imprimés, & qui dans le temps furent affichés.

du dessein où il est, d'aller à Paris, malgré le danger imminent qu'il y auroit pour sa personne, si la cause de son voyage étoit connue par les gardes françoises, pour s'aboucher avec M. le marquis de la Fayette. Le plus grand nombre des officiers le prie avec instance de rester à Versailles; lorsque ce fut à moi de parler, je dis: mon général, si j'étois à votre place, dans une affaire aussi délicate, rien ne m'empêcheroit de partir; je prendrois seulement la précaution d'avoir toujours deux officiers avec moi (ce fut à qui seroit de ce nombre); le général, sans rien décider, passe dans la pièce voisine avec quelques officiers, qui, un instant après, nous apprennent que le général cède aux instances qui lui ont été faites; qu'en conséquence il n'ira point à Paris. M. le comte d'Estaing paroît; on l'applaudit. Ensuite il fut fait, au comité militaire, une motion tendante à prévenir les compagnies de l'arrivée du régiment, & à se procurer leur vœu par écrit; & malgré quelques personnes, qui prétendoient que les arrêtés de l'état-major & de la municipalité dispensoient de cette formalité, elle fut adoptée. Les raisons qui déterminèrent à prendre cette dernière précaution, furent que le dix-sept août dernier, lorsqu'il s'étoit agi de faire entrer deux cent chasseurs des Trois-Evêchés dans la ville, la municipalité n'ayant prévenu ni par affiches ni autrement la bourgeoisie, lorsque ce détachement se présenta, il fut refusé aux portes, & obligé de passer la nuit dans les cours du château de Trianon, & le lendemain quinze cents hommes de la garde Nationale se mirent sous les armes pour aller au devant d'eux, & les introduire.

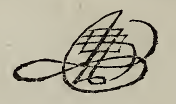
Le vingt-un, dix-sept capitaines apportent les procès-verbaux de leurs compagnies; neuf se trouvèrent pour, & huit contre l'admission du régiment. Je présidois l'assemblée; & comme c'étoit le surlendemain qu'il devoit entrer, j'ordonnai que les compagnies qui n'avoient pas encore manifesté leurs intentions, se rassemblassent sur le champ, & que les procès-verbaux fussent remis dans le jour. Dix-huit se trouvèrent opposans, & cinq, seulement, favorables aux dispositions déjà faites [1].

Ainsi, des quarante-deux compagnies formant la garde nationale, vingt-huit refusèrent de recevoir le régiment de Flandres.

Le vingt-deux, les capitaines ont ordre de représenter aux compagnies de quelle importance il étoit que la nouvelle troupe entrât,

(1) Les capitaines du Breton & de Baleine essuyèrent les reproches les plus vifs des généraux, pour n'avoir pas réussi à déterminer leurs compagnies à donner leur consentement.

&



& M. le comte d'Estaing prend toutes les mesures nécessaires à cet effet, sans en communiquer avec l'état-major ; je lui en fis des reproches par écrit ; il a bien voulu me répondre de la même manière : les pièces sont entre mes mains.

Enfin le vingt-trois, notre général annonce que le régiment est aux portes de la ville, & que le roi a demandé la liste des officiers de la garde nationale qui iront au devant avec leurs commandans ; il part en disant ces mots. Chacun le suit à la municipalité pour y prendre M. le président, qui précéda le cortége, & de là aux menus plaisirs, où l'on s'arrêta dans un des bureaux de l'assemblée nationale. M. le comte d'Estaing écrivit aussi-tôt son nom en tête d'une feuille de papier blanc, & invita chacun à imiter son exemple, & a donner ainsi au roi un témoignage de dévouement & de respect. Sur l'observation faite par un officier, que donner à sa majesté une liste partielle, ce seroit compromettre ceux que l'absence, où l'ignorance de ce qui se passoit, empêcheroit de signer, M. le commandant-général la finit en disant que tous les officiers qui étoient alors dans Versailles, l'ont accompagné.

A cinq heures du soir on apprend que le régiment paroît : le détachement de la garde, & M. Clausse, président de la municipalité, se rendent à pied hors de la barrière ; les gardes-du-corps bottés & prêts à monter à cheval se promenoient sur l'avenue de Paris (1).

La troupe arrivante est conduite sur la place d'armes, où elle prête serment enrre les mains de la municipalité en présence des officiers de la garde nationale. Elle amenoit avec elle deux pièces de canon de quatre, huit barils de poudre, six caisses de balles, pesant chacune cinq cents livres, un caisson de balles pour la chasse, un de mitraille, environ six mille neuf cent quatre-vingt-dix cartouches toutes faites, outre celles dont les gibernes étoient garnies [2].

Le vingt-quatre, le roi écrivit, de sa propre main, à M. le comte d'Estaing, une lettre pleine d'expressions de bonté, pour remercier la garde nationale de l'empressement à recevoir le régiment de Flandres [3].

---

(1) Le bruit s'étoit répandu que si les habitans s'opposoient à l'entrée du régiment de Flandres, les gardes-du corps la protégeroient à force ouverte. On les a même vus, dit-on, donner le fil à leurs sabres les jours précédens.

(2) Je dois ces renseignemens au lieutenant-colonel & au major qui me les ont donnés chez M. Berthier, & en sa présence.

(3) Je représente cette lettre imprimée paraphée de moi.

Le vingt-huit, MM. les gardes-du-corps invitent nominativement quelques-uns de nous à ſe trouver au repas qu'ils doivent donner le jeudi. Déjà l'on parle du changement de cocarde.

Le vingt-neuf, les lieutenans-colonels bourgeois ſont préſentés à la reine, qui daigne leur annoncer le don qu'elle fait d'un drapeau à chacune de leurs compagnies.

Le trente, les drapeaux ſont bénis ; la municipalité donne un dîner à M. l'archevêque de Paris, aux miniſtres, aux généraux, à des officiers & gardes nationaux, enfin à des officiers de tous les corps ; j'étois de ce nombre : on porta les ſantés de la nation, du roi, de la reine, de la famille royale, &c. &c. tout s'y paſſa avec dignité.

Le premier octobre, jour de la fête promiſe par M. les gardes-du-Roi, pour laquelle le prix du dîner fût arrêté avec le ſieur Deharmes, traiteur, pour le nombre de deux cent-dix convives, à raiſon de vingt-ſix livres par tête, en ce non-compris le vin, les liqueurs, les glaces & les bougies, l'on ſe rend, du ſalon d'Hercule, lieu du rendez-vous, à la ſalle de l'Opéra, où elle devoit avoir lieu [1].

Au ſecond ſervice, on porta quatre ſantés, celles du roi, de la reine, de monſeigneur le dauphin, & de la famille royale.

La ſanté de la nation fut propoſée, mais les gardes-du-corps la rejetèrent.

La reine, après avoir paru dans la ſalle avec le roi & monſeigneur le dauphin, fit, en portant ce prince dans ſes bras, le tour de la table au milieu des applaudiſſemens les plus vifs, & des acclamations les plus bruyantes. La cour ſe retire après avoir accepté les ſantés offertes par les gardes-du-corps, les grenadiers de Flandres, les ſuiſſes, les chaſſeurs des Trois-Evêchés, car on avoit admis à l'entremet des ſoldats de tous les corps.

Bientôt la fête, qui juſques-là n'avoit été animée que par une gaieté un peu libre il eſt vrai, mais encore décente, ſe change en une orgie complette ; le vin échauffe les têtes ; la muſique du régi-

---

(1) M. le comte d'Eſtaing, commandant-général, M. Berthier, major-général, MM. Leroy, lieutenant-colonel de la ſeconde diviſion, Villantrois, ancien officier de dragons, Deſranqueville, lieutenant des gardes de la porte, de Beaumont, de Kſcau, Deſguichard, anciens gardes-du-corps du Roi, M. Rouſſeau, maître d'armes des enfans de France, du Breton, commis de la Guerre, tous capitaines de la garde nationale, Denier, commis de la Guerre, & quelques autres membres de ladite garde, dont les noms ne me ſont pas connus, furent invités, & ſe trouvèrent à ce repas mémorable.

ment de Flandre & celle des gardes-du-corps exécutent différens airs propres à exalter les esprits, [ô Richard! ô mon Roi! & la marche des Houllans dans Iphigénie].

On sonne la charge; les convives chancelans escaladent les loges & donnent un spectacle à la fois dégoûtant & horrible. Dans un moment d'ivresse, on lâche les propos les plus indécens, la cocarde nationale est proscrite & remplacée par la cocarde blanche, que plusieurs capitaines de la garde nationale s'empressent d'adopter [1].

Cependant l'on s'étoit porté en foule à la suite de la cour; les gardes, les différens officiers, les soldats se livroient dans la cour de marbre à des excès de folie dont on ne retrouve les exemples que dans les récits fabuleux de l'ancienne chevalerie.

M. Perseval, aide-de-camp de M. le comte d'Estaing, escalade le balcon de l'appartement de Louis XIV, s'empare des postes intérieurs des gardes, & s'écrie : ils sont à nous. Désormais que l'on nous appelle garde royale. Il se pare de la cocarde blanche; plusieurs personnes y applaudissent en l'imitant. Un grenadier de Flandre arrive par la même route, au même balcon; le sieur Perseval le décore d'une croix de Limbourg qu'il porte; un dragon moins heureux, voulut se détruire, pour n'avoir pu escalader comme les deux autres (2).

Le tumulte devient tel que l'alarme se répand dans la ville. Quelques corps-de-garde éloignés envoient pour s'instruire d'un événement qui inquiète les citoyens; la sentinelle gardant les drapeaux chez moi, me fait part des craintes du peuple; je monte sur-le-champ à cheval, suivi de mon aide-de-camp; je monte au château, dont je ne tardai pas à descendre, lorsque j'eus vu que ce n'étoit que la fin d'une orgie. Je m'empressai de répandre dans la ville qu'il n'existoit aucun danger, & j'eus la satisfaction de voir mes concitoyens calmés regagner tranquillement leurs demeures.

Le lendemain, M. le comte d'Estaing vient chez moi, & me témoigne du regret que je n'aye pas été invité. Général, lui répon-

---

(1) MM. de Kscau, de Beaumont & Rousseau; les noms de ces messieurs m'ont été connus par la lecture que j'ai prise de déclarations diverses qui m'ont été remises par l'état-major, lorsque j'étois chargé de la rédaction du mémoire justificatif de la garde nationale, pour les journées des cinq & six octobre, lesquelles pièces j'ai rendues audit état-major, suivant quittance du vingt-sept octobre, après avoir été signées & paraphées par moi.

(2) Ces détails, que je connoissois, m'ont été confirmés le vingt-neuf, novembre dernier par M. Perseval lui même, en présence de MM. Daru, de Baleine & Geant, capitaines.

dis-je, on parle fort mal de la journée d'hier, & il eſt quelques particularités qui affligent & qui inquiètent le bon citoyen. Pour moi, répliqua le général, je me ſuis retiré au café.

Ce même jour, une députation de la garde nationale va porter aux pieds de la reine notre reſpect & notre reconnoiſſance du don qu'elle nous a fait. Sa majeſté nous témoigne ſa ſatisfaction en ces termes : je ſuis fort aiſe d'avoir donné des drapeaux à la garde nationale de Verſailles. La nation & l'armée doivent être attachées au roi, comme nous le leur ſommes nous-mêmes; j'ai été enchantée de la journée du jeudi ». C'eſt donc à tort, en conclut M. d'Eſtaing, que quelques-uns en ſont formaliſés (1).

Nouveau repas donné par MM. les gardes-du-corps le ſamedi trois octobre. Le général fait ſavoir qu'un fuſilier de chacune des compagnies peut y aſſiſter. M. Plateau, de la compagnie Jouanne, m'ayant demandé s'il devoit y aller, je l'en détournai, ainſi que M. Girard Deſcoti, de la compagnie le Tellier; & je m'applaudis fort du conſeil que j'avois donné, quand j'appris que l'indécence la plus marquée avoit été l'ame de la fête, & que des gardes nationaux s'en étoient retirés avec indignation.

A cette ſeconde fête, tous les gardes-du-corps ſe réconcilièrent avec M. le duc de Guiche; il fut décoré de quatre bandoulières en ſigne de réconciliation.

Le quatre, la Municipalité donne trois pièces de vin pour les ſoldats de Flandre; M. le comte d'Eſtaing invite notre corps à faire les honneurs. Le général, l'état-major du régiment de Flandre, partie de nos officiers s'y trouvèrent; tout ſe paſſa dans le plus grand ordre.

Ce même jour, en dînant avec le général & M. Berthier chez M. de Baleine, je demande & j'obtiens la permiſſion de m'abſenter huit jours pour vaquer aux affaires de mon commerce, que j'avois négligées depuis ſix ſemaines.

Le ſoir, je vais au château pour avoir une audience de M. Necker à ſa ſortie du Conſeil; arrivé dans la galerie, j'apperçois trois dames, dont deux ſe nomment Laboureau, de Villepatour, diſtribuant, de concert avec pluſieurs Abbés, des cocardes blanches. Conſervez-la bien, diſoit-on à ceux qui en recevoient; c'eſt la ſeule bonne, la triomphante; ces dames exigeoient le ſerment de fidelité, & donnoient leur main à baiſer au Récipiendaire.

J'ai vu diſtribuer un certain nombre de ces cocardes pendant

---

(1) J'ai cité cette pièce au long, parce qu'il ne m'en reſte qu'un ſeul exemplaire imprimé, que je ne puis dépoſer.

une heure que je restai seul, & après quoi je fus joint par M. le chevalier Desroches, major de bataillon. Nous en vîmes une à nos pieds en nous promenant: M. Desroches la ramassa, en disant: je ne suis pas riche; en ajoutant un peu de bleu à celle-ci, elle deviendra uniforme (1).

Bientôt après nous passons dans l'appartement de l'Œil-de-Bœuf, où nous trouvons M. Varin fils, garde national, en uniforme, portant une cocarde blanche. Je l'invite tout haut à la quitter; il me répond que le jeudi premier octobre, les gardes-du-corps la lui avoient fait prendre, en l'assurant qu'elle étoit plus agréable à la cour, & qu'il a cédé d'autant plus facilement à leurs instances, que son père possède plusieurs charges chez les princes. Il ajoute qu'il n'a fait que suivre l'exemple des Officiers, qui l'ont adoptée avec plaisir au repas de l'Opéra. Je n'eus pas de peine à le convaincre de ses torts, & bientôt il reparut avec la cocarde nationale (2).

Le conseil fini, M. Necker sort, & je le suis.

Un groupe assez considérable entouroit sur le passage les dames Laboureau, qui dans le moment recevoient d'un nouveau prosélyte à genoux, le serment de fidélité, & lui présentoient leur main pour qu'il y mît le sceau d'un attachement inviolable. Il est bien étonnant, dis-je, que l'on se permette de tenir une telle conduite chez le Roi; ou la couleur des cocardes tombera sous huit jours, ou tout est perdu. Aussi-tôt un chevalier de St.-Louis, qu'on m'a dit depuis se nommer M. Cartousière, gendre de la dame Emmery, bouquetière de la Reine, s'avance & me dit, étant encore dans l'Œil-de-Bœuf: c'est l'épée à la main que vous me ferez raison de ce propos. Je répondis: nous serons deux, en suivant toujours le ministre, qui, près d'entrer dans sa chaise, voulut bien m'accorder l'entrevue que je sollicitois.

Alors le sieur Cartousière me dit: nous irons avant, derrière le Cavalier Bernin vuider notre différend. Non, lui dis-je: tout à

---

(1) Depuis, M. le chevalier Desroches m'a dit avoir été insulté dans ce même temps à l'Œil-de-Bœuf par un officier des gardes-du-corps, qui lui avoit dit qu'il falloit avoir bien peu d'honneur pour porter l'habit d'uniforme national.

Il en a fait sa déclaration par écrit; elle existe, paraphée de moi, dans les papiers de l'état major.

(2) Le sieur Varin a donné par écrit des détails circonstanciés, par rapport à la fête du premier octobre & jours suivans: je ne me rappelle pas si ce fait est du nombre, mais l'écrit est déposé à l'état-major, & paraphé de moi.

l'heure ſur la place ; attaque ſi tu l'oſes ; autrement, ne crois pas que j'aille ſottement me meſurer avec un homme né pour la deſtruction des Citoyens, lorſque moi, je ne ſais que les conſerver. Nous arrivons vis-à-vis l'hôtel : je me diſpoſe à entrer ; le ſieur Cartouſière inſiſte pour que nous deſcendions plus loin ; le ſervice de la ville, pour lequel je me rendois auprès du miniſtre, me fait loi. J'entre, & promets ſortir par la même porte ; l'audience finie, je me retire avec M. Haracque, négociant, que je trouvai avec le Miniſtre. M. Cartouſière vient à moi, me réitère le défi, & d'aller à la pièce d'eau des Suiſſes. Non, lui dis-je : c'eſt ici qu'il faut terminer ; mais ne crois pas, vil gladiateur, que je m'expoſe à me meſurer avec toi, ſuivant l'uſage ; tire ton épée, & le plus adroit poignardera l'autre. Un ami du ſieur Cartouſière, comme lui chevalier de St.-Louis, ſe joignit à M. Haracque, & ils empêchèrent un combat qui eût pu donner le ſignal & lever l'étendard de la diſcorde.

Le cinq, à l'Aſſemblée préſidée par M. Berthier, je parlai de ce qui m'étoit arrivé la veille, & de la fermentation où étoient les eſprits depuis le Jeudi précédent. Je demande que nos deux commandans (1) ſoient invités à ſe rendre ſur le champ parmi nous, & que l'on propoſe au général de faire monter à cheval les gardes-du-corps, & de leur faire prêter entre les mains de la municipalité le nouveau ſerment preſcrit par l'aſſemblée nationale, & de leur donner la cocarde que nous portons. Pluſieurs de nos capitaines, anciens gardes du roi, rejettent vivement ma propoſition, & me diſent que c'eſt connoître bien mal ce corps, que de penſer qu'il ſe rende à nos deſirs.

Un d'eux, M. le chevalier de Beaumont, me dit : « Monſieur, » vous ne connoiſſez pas la force de ce corps ; j'y ai ſervi vingt- » deux ans, & jamais il ne ſe ſoumettra à ce que vous demandez ; » votre perſonne même courroit les plus grands dangers, ſi vous per- » ſiſtiez dans votre motion ».

Rien ne m'étonne. J'inſiſte, en diſant « qu'il nous eſt plus » avantageux de connoître les troupes qui ſe refuſent aux décrets » de l'aſſemblée nationale, que de craindre ſans ceſſe un corps qui » peut à chaque inſtant nous écraſer ; & je renouvelle ma motion ».

M. Berthier y apporte des obſtacles, & prétend que, ſi elle a lieu, elle peut être le ſignal d'une guerre civile. Je cède en obtenant que l'on priera M. le comte d'Eſtaing de ſe rendre le lendemain au Co-

---

(1) M. le comte d'Eſtaing & M. le comte de Gouvernet.

mité, afin de ſtatuer sur cet objet qui me ſembloit de la plus grande importance.

Je rentre chez moi à deux heures, & je me diſpoſois à profiter du congé que j'avois obtenu; j'allois partir : on me dit qu'un peuple nombreux arrive de Paris. Je fais dételer mes chevaux qui étoient à ma voiture, & j'attends l'ordre du général. Inquiet de n'en pas recevoir, j'envoie chez lui : il ne s'y trouva point.

MM. de Robard, de Baleine, Jouanne, Tellier, & d'autres capitaines de ma diviſion, me demandent des ordres. Je leur dis que je n'en ai point, mais qu'ils doivent raſſembler leurs compagnies & ſe tenir prêts devant leur maiſon.

Des hommes armés de piques arrivent; je monte à cheval pour me rendre au château; je rencontre en chemin, & auprès du régiment de Flandre déja rangé en bataille avec les gardes-du-corps & les dragons, notre commandant en second, M. de Gouvernet. Je le prie de me donner des ordres : il s'y refuse en me diſant qu'il n'en a point reçu, qu'il n'en donnera point, & qu'il ne ſait où eſt le général. Je vais aux compagnies de ma diviſion, je leur communique la réponſe de notre commandant en second, & je les exhorte à ſe compléter & à ſe former en ligne ſur l'avenue de Saint-Cloud.

Je retourne à la place d'armes où je retrouve M. de Gouvernet; je demande de nouveau des ordres : il refuſe encore de m'en donner; je lui dis qu'en l'abſence du général, c'eſt à lui de commander.

Voyant que ma repréſentation étoit ſans effet, j'ordonne aux compagnies de ſe rendre au corps-de-garde principal, celui des gardes-françoiſes, toujours dans l'eſpoir d'y trouver le général; pluſieurs y étoient déjà; je les range en bataille, & je cours arrêter quelques autres compagnies qui ſe portoient ſur l'avenue de Paris; je les fais rejoindre le corps de la troupe.

C'eſt dans cet intervalle que le ſieur Bunout, soldat de la garde nationale pariſienne non-soldée, compagnie Ruelle, eſt arrêté par un groupe de femmes qui veulent l'emmener chez le Roi avec elles.

Les gardes du-corps s'oppoſent à leur paſſage, & M. de Savonnières, lieutenant, s'attache particulièrement à ce ſieur Bunout, le pourſuit avec trois gardes, en le frappant de coups de ſabre. Ce malheureux, ſéparé des femmes, ſe voyant aſſailli par le nombre, tire son épée qui lui ſert à parer les coups qu'on lui porte. Fort, fort, crient les gardes-du-roi! c'eſt un parement blanc de Paris.

Malgré les inſtances de la garde de Verſailles, qui prioit de ménager un citoyen, malgré les plaintes de Bunout, M. de Savon-

nières s'obstinoit, avec M. de Montesquiou & un autre garde-du-corps, à sabrer ce malheureux; ils lui coupent le passage du corps de notre garde, & le forcent de se réfugier dans une des baraques attenant le château. Un soldat national le voyant près de succomber, tira un coup de fusil & cassa le bras à M. de Savonnières. Je crois me rappeler qu'il m'a été dit dans le temps que ce garde étoit de la compagnie Rollet, quartier Saint-Louis. M. de Montesquiou et ses camarades lâchent alors leur proie, vont au secours de leur chef qu'ils emmènent, & Bunout est rendu à la vie, qu'il eût perdue sans doute en sortant de la baraque où il s'étoit sauvé, & dont il avoit effrayé la maîtresse, qui lui disoit qu'il alloit la faire égorger. Il étoit alors quatre heures & demie de relevée; c'est le premier acte hostile entre les deux corps.

Divers détachemens de gardes-du-corps couroient çà & là, sabroient les uns (les femmes Nemery, teinturière, rue de la calandre, & la veuve Leloutre, marchande mercière, rue Mondétour à Paris, de ce nombre) ils écartent les autres avec leurs chevaux, & les couvrent de boue. Une députation de l'assemblée nationale, à la tête de laquelle étoit M. Mounier, président, qui accompagnoit les femmes pour l'audience du Roi, essuya les mêmes avanies (1).

Dans ces entrefaites & sur les trois heures de relevée, M. d'Estaing faisoit assembler la Municipalité & en obtenoit un pouvoir dont il a fait voir l'original à M. Perrot, alors lieutenant de la garde nationale, compagnie Rollet, & aujourd'hui officier municipal, & à moi, le 13 octobre dernier. Il est signé de cinq ou sept officiers municipaux, & conçu à-peu-près en ces termes :

« Sur l'exposé fait par M. le comte d'Estaing, qu'un grand » nombre d'hommes & de femmes armés arrivent de Paris, & que » le roi & la famille royale pourroient être en danger, la munici- » palité autorise M. le comte d'Estaing à accompagner le roi dans sa » retraite, & à ne rien négliger pour le ramener à Versailles le plus » tôt possible ». Cet ordre l'autorisoit de plus à tenter toutes les voies de conciliation, & à repousser, s'il le falloit, la force par la force (2).

---

(1) Les sieurs Rivet & Calmin, fusiliers de la garde nationale Parisienne, non soldée, district St.-Honoré, m'ont parlé de cette affaire, en disant qu'ils en avoient été témoins oculaires.

L'écrit intitulé : *Justifications des gardes-du-corps, par M de Comeyras, ancien garde du roi, présente, folio 14 & 15 un récit à-peu-près semblable à celui-ci.*

(2) M. le comte d'Estaing, dans une lettre qu'il a écrite le 8 octobre

J'ai

J'ai appris depuis, que cette pièce originale n'étoit pas enregiſtrée à la municipalité. En effet, quand elle eut connoiſſance de la lettre de M. d'Eſtaing, elle envoya M. Clauſſe, ſon préſident, au comité militaire, pour conférer avec nous, & ſur le champ nous fîmes vers elle une députation de laquelle étoit M. du Breton, capitaine, qui m'a aſſuré que, vérification faite en préſence de la députation, le pouvoir n'exiſtoit pas ſur les regiſtres.

Arrivées au corps-de-garde des gardes-françoiſes, les compagnies repréſentèrent qu'elles n'avoient point de cartouches; j'apperçois pour la première fois de l'après-dîner, M. Berthier, à qui je demande des ordres, & qui, comme le commandant en ſecond, refuſe d'en donner, ſe rejetant ſur le commandant-général qui ne lui en a pas donné. J'expoſe à ce major-général le beſoin que nous avons de munitions; M. de la Tontinière, chargé de la garde de l'artillerie, me répond, & m'affirme avec M. Berthier qu'il n'en exiſte plus.

Peu confiant dans cette aſſertion, je ſollicite l'ouverture du magaſin; j'en fais moi-même la viſite, & je ne trouve rien. Je fais part aux compagnies de la détreſſe où nous ſommes, & je les invite à ſe perſuader que nous ne ſerons pas réduits à avoir beſoin de cartouches (1).

M. Berthier ſe retire; la pluie vient à tomber; la nuit vient, l'inquiétude eſt générale; on interprète différemment la conduite des gardes-du-corps. Je déclare que je vais ſonder leurs intentions; je pars en conſéquence ſuivi de deux officiers, M. Poivet, mon aide de camp, & M. Lainé fils, aide-major. Arrivé à la tête des gardes, je demande aux chefs ce que la garde nationale doit eſpérer ou craindre d'eux; j'ajoute que le peuple ſe croit en danger, & que l'on deſire ſavoir comment on doit les regarder. Un d'eux me répond: « Monſieur, vos doutes ſont cruels; cependant nous oublions le » traitement fait à un des nôtres, & nous ne ſommes animés

---

de Verſailles, fournit la preuve de l'expoſé ci-deſſus; on y lit : « le » dernier article de l'inſtruction que notre municipalité m'a donnée le cinq » de ce mois, me preſcrit de ne rien négliger pour ramener le roi à Ver- » ſailles le plus tôt poſſible. »

Je repréſente cette lettre imprimée, et paraphée de moi.

(1) A-peu-près dans ce moment, les voitures du roi vont pour ſortir par la porte de l'Orangerie; le détachement de la compagnie de Preſle, qui occupoit le poſte, refuſe le paſſage; M. de Balcine, inſtruit qu'il y a de la rumeur, envoie un renfort de quatre hommes de ſa compagnie, commandés par un caporal; les portes ſe ferment, & les voitures rentrent aux écuries du Roi.

» que du desir de vivre en bonne intelligence. Nous ne commet» trons aucun acte d'hostilité ». Je lui donne la même assurance au nom de la garde nationale, & je le prie de faire remonter sa troupe plus haut, près des grilles, afin de dégager l'entrée de notre corps-de-garde; ce qui fut exécuté sur-le-champ.

Après avoir rendu à ma troupe compte de ma démarche, je me porte au régiment de Flandre. Les officiers m'entourent, & me donnent leur parole que jamais ils n'ont eu l'intention de faire du mal aux bourgeois; les soldats le jurent unanimement; & pour exprimer mieux leurs sentimens, ils délivrent à des détachemens de nos compagnies, une assez grande quantité de leurs cartouches.

Muni d'un gage aussi certain du dévouement du régiment de Flandre, je cours en faire part à mes camarades, & je m'informe si l'on sait le nombre, les forces & les projets des hommes armés de canons qui stationnoient devant l'assemblée nationale. Personne n'ayant pu me répondre, je vais à eux, accompagné de mon aide-de-camp & de l'aide-major dont j'ai parlé ci-dessus.

A peine arrivé, je me fais annoncer, & je demande à être introduit sous escorte. Douze hommes armés de fusils se présentent; je descends seul de cheval, & je dis aux officiers qui m'accompagnoient, de rester aux gardes avancées. L'on me place, pour m'entendre, à la bouche des canons; les mêches éclairoient le cercle qui se forma.

Vos frères de Versailles, dis-je à haute voix, étonnés de vous voir dans cet équipage, m'envoient vous demander quel sujet vous amène, & ce que vous desirez. Un cri général me répondit, *du pain & la fin des affaires*.

Nous subviendrons à vos plus pressans besoins, mais nous ne pouvons, leur dis-je, vous laisser vous répandre dans la ville avec vos armes; un malheur, s'il arrivoit, troubleroit la tranquillité du roi, que nous devons tous respecter. Jurez-moi donc que vous ne dépasserez pas le poste que vous occupez, & je vais travailler à ce qu'il vous soit délivré suffisamment de pain: combien êtes vous? *Six censs.* Autant de livres de pain suffiront-elles? *Oui.*

Je partois pour remplir ma promesse : deux hommes de la troupe viennent à moi avec fureur, & prétendent que c'est pour les trahir que je me suis informé de leur nombre; ils me demandent mon nom, mon état & ma demeure pour garants de la conduite que je tiendrai avec eux; un troisième s'approche & se porte caution de ma franchise & de ma loyauté; il affirme qu'il me connoît du temps qu'il travailloit chez le sieur Lecomte, maître perruquier dans ma rue; que je jouis de la meilleure réputation dans la ville; qu'on peut prendre confiance en ma parole.

Cette troupe, dont il commandoit un détachement, le charge de m'accompagner pour veiller au prompt effet de ma parole. Je l'accepte avec un de ses camarades, mais je me refuse au desir que l'on témoigne de me faire escorter par vingt-quatre fusiliers. Je reçois de nouvelles assurances de tranquillité & de confiance. Je remonte à cheval; les députés de la troupe s'emparent de la bride, & me conduisent à la municipalité.

Je fais à ces Messieurs le tableau touchant de la situation des hommes qui m'envoient. Je demande pour eux les six cents livres de pain que je leur ai promises.

J'observe que le serment de ne pas entrer dans la ville pendant la nuit, n'a été prêté & reçu qu'à ces conditions.

M. de Montaran dit qu'étant chargé des subsistances, il ne peut sans s'exposer à faire manquer la ville, disposer d'une aussi grande quantité de pain.

M. Clausse dit que la donner, c'est engager les Parisiens à fondre sur Versailles. Il conclut à ce qu'on refuse.

Un autre observe que la distribution sera embarrassante, le paiement & le transport difficiles. J'offre deux chevaux, un domestique, de l'argent pour payer, & je me charge de faire exécuter l'ordre de la municipalité, s'il lui plaît de le donner. J'ajoute qu'on ne peut, sans danger, refuser à ces malheureux un secours qui leur est indispensable. M. de Montaran prend de nouveau la parole, & dit que le seul sacrifice que l'on puisse faire dans ce moment, est de donner deux tonnes de riz. En vain j'oppose l'impossibilité de le faire cuire, & le ridicule d'une telle proposition : on fait retirer mes deux aides-de-camp & les deux députés, & l'on va aux voix. La motion pour délivrer du riz obtient neuf voix ; celle pour du pain n'en a que sept, mon suffrage compris ( dans la municipalité de Versailles, l'officier commandant de la garde nationale y a voix délibérative ) ; M. Riviere de Grais opine pour qu'on ne donne ni pain ni riz. Un officier ne veut exprimer aucun vœu ; on fait rentrer la députation ; la municipalité lui signifie son décret, & en même-temps elle me charge de la triste commission de savoir si la troupe veut que le riz soit cuit ou crud. En ce moment on vient m'apprendre que les gardes du-corps & la garde nationale se sont fusillés ; je fais reconduire les députés par mon aide-de-camp, en ordonnant de leur délivrer tout le pain qui étoit chez moi, & de dire que la circonstance étoit trop malheureuse pour qu'on fît plus pour eux.

Arrivé au camp des Parisiens, dont on devine facilement le vœu, M. Poivet s'acquitte avec beaucoup de difficulté, de la mission délicate dont il étoit chargé. On le renvoie avec les deux mêmes

députés pour avoir le riz cuit qu'ils étoient venus proposer; la municipalité étoit déjà dissoute; & le sieur Clausse qu'ils rencontrèrent, les prévint que le suisse avoit reçu de la municipalité un paquet contenant un ordre pour M. Lecointre; il étoit conçu en ces termes :

« L'assemblée municipale laisse M. Lecointre maître de faire » tout ce qu'il jugera plus convenable pour la tranquillité. » A Versailles, ce 5 Octobre 1789. *Signé*, Loustaunau, *Président*.

En vain je suis retourné à la municipalité pour faire interpréter cet ordre : je n'ai trouvé personne.

Mon aide-de-camp quitte les députés, en les assurant que dès qu'il m'auroit trouvé, nous nous occuperions de leur procurer ce dont ils avoient besoin.

En arrivant à la caserne, j'apprends que M. le comte d'Estaing a paru un instant pour renvoyer les compagnies; l'on me dit aussi qu'il avoit essuyé des reproches assez vifs de l'abandon où il nous avoit laissés. Plusieurs compagnies exécutèrent l'ordre de retraite qu'elles avoient reçu du général; mais le plus grand nombre, voyant les gardes-du-corps rester sur la place d'armes, annonça qu'il ne partiroit qu'après les avoir vus défiler. L'ordre leur en fut donc donné; & ils prenoient le chemin de leur hôtel, lorsqu'un d'eux; le seul de tous qui fût sans manteau à la queue de l'escadron, s'en sépara de la distance de vingt pas, & tira sur la garde nationale un coup de pistolet, dont la balle contusionna la joue du sieur Briand, fusilier de la compagnie Hiver.

Les esprits étoient déjà aigris des divers actes d'hostilité commis par les gardes-du-corps, tant sur les Parisiens que sur nous; ce dernier mit le comble au mécontentement; & quelques gardes nationaux armés de fusils chargés, ripostèrent aux gardes-du-corps, dont le dernier rang fit un feu roulant sur nous (1).

Comme les gardes-du-corps tiroient en marchant, nous en fûmes quittes pour quelques chapeaux & quelques habits qui furent percés; un cheval des gardes du roi fut tué, un autre eut la jambe cassée (2).

La garde nationale qui venoit de courir les plus grands dangers, comptant bien sur le retour de ses ennemis (car on ne peut plus donner d'autre nom aux gardes du roi), demanda de nouveau des

---

(1) M. Hiver, capitaine, a dressé & remis au comité un procès-verbal de cet événement funeste; il est paraphé de moi.

(2) Ces faits sont attestés par une déclaration signée de MM. Joigemini & Thorillon, capitaines, & par des officiers & des gardes.

munitions. Sur le refus du sieur de la Tontinière, M. de Bury, sous-lieutenant, certain qu'il en existoit, le menaça de lui faire sauter la tête, s'il ne donnoit à notre troupe de quoi se défendre. La peur de perdre la vie détermine ce même garde d'artillerie (M. de la Tontinière), qui précédemment m'avoit assuré n'avoir ni poudre ni balles, qui m'avoit même ouvert un magasin, à délivrer une demi-tonne de chacune de ces munitions (1).

Rassurés sur les suites de cette affaire, qui pouvoit devenir très-sanglante, nos soldats déterminés à faire une défense vigoureuse, chargent les canons, qui bientôt sont braqués vis-à-vis la rampe, où l'on s'attendoit à voir reparoître les ennemis.

Arrivé assez-tôt pour être le témoin de ces dispositions, j'approuve que l'on se prépare à la résistance, mais je défends que l'artillerie sorte de l'esplanade, comme quelques-uns trop ardens le proposoient.

M. Joigemini, capitaine de la compagnie d'artillerie, étoit à la recherche du comte d'Estaing, qu'il ne trouva pas.

Cependant le garde-du-corps, M. de Moucheton, de la compagnie Ecossoise, dont le cheval venoit d'être tué, étoit tombé dans les mains des femmes de Paris, & couroit le plus grand risque. M. de Baleine & M. Raisin en sont informés; ils partent avec un détachement de leurs compagnies, & parviennent à le sauver, en assurant ses femmes qu'ils vont le faire juger sur le champ par un conseil de guerre. On l'emmène à la caserne, où les secours lui sont prodigués, & il y reste jusqu'au lendemain.

Pour sortir de l'inquiétude où nous jetoit l'abandon de nos trois chefs supérieurs, les officiers restés à la caserne s'assemblent dans la chambre du capitaine commandant le poste, M. Durannay, qui l'avoit laissé depuis six heures aux ordres d'un lieutenant, pour délibérer si nous nous en donnerions d'autres pour le moment. Il fut arrêté que, si le lendemain ils ne paroissoient pas, nous prendrions le parti convenable aux circonstances; du nombre de ces officiers réunis étoient MM. de Vauchelles, major, Villantrois & de Baleine, capitaines, & autres.

Mon aide-de-camp me rejoint, & me remet les pouvoirs que la municipalité avoit confiés pour moi à son suisse; mais les hommes à qui je m'étois engagé de procurer des vivres, voyant qu'on ne leur tenoit pas parole, se crurent dégagés du serment qu'ils m'avoient fait, de rester campés dans l'avenue de Paris, & se répan-

(1) M. de Bury a fait cette déclaration au comité.

dirent dans la ville. Un grand nombre, auquel des femmes s'étoient jointes, se réfugie à la caserne pour y passer la nuit.

La faim étoit telle, que le cheval mort dans le combat fut rôti à moitié & mangé. Après les avoir engagés à la tranquillité & à la paix, après avoir invité notre troupe à donner tous les secours possibles à ces malheureux, je monte au château, dans la cour des ministres, où une partie des gardes-du-corps, après avoir fait la tentative de passer par l'avenue de Sceaux pour gagner la rampe, tentative qu'ils abandonnèrent aussi-tôt d'après l'avis qui leur fut donné par un citoyen, que la garde nationale venoit d'être abondamment pourvue de munitions, étoit revenue par les rues de l'Orangerie & de la sur-Intendance, se ranger en bataille avec le régiment des suisses; les autres étoient sur la terrasse. Je trouve auprès d'eux notre commandant en second, M. de Gouvernet, à qui je témoigne toute ma surprise; il me répond *qu'il passe du côté des gardes-du corps, & qu'il restera avec eux.* Après avoir exprimé mon mécontentement, je retourne à la caserne: le calme y régnoit, j'ordonne des patrouilles nombreuses & fréquentes.

En ce moment cinq voitures de la reine se présentent à la grille du Dragon; le suisse se disposoit à l'ouvrir pour les laisser sortir; mais la sentinelle étonnée du nombre, appelle le commandant du poste: la garde sort; le piqueur dit que la reine est dans la voiture, & qu'elle veut aller à Trianon. Dans ces momens de trouble, il seroit dangereux pour sa majesté de quitter le château, réplique le commandant: nous offrons de reconduire la reine à son appartement, mais nous ne pouvons prendre sur nous de la laisser sortir de la ville. Le piqueur insiste, l'officier refuse, & les voitures rentrent sous escorte aux écuries.

La dame Thibault, première femme de chambre de la reine, étoit, dit-on, partie en avant; & madame de Salvert, avec sa femme de chambre, étoit dans le carosse de sa majesté, qu'elle représentoit.

On a remarqué que les gens de la reine étoient en habits bourgeois.

Une autre voiture, chargée de malles & d'une vache, est amenée au corps-de-garde par une patrouille qui avoit empêché qu'elle ne sortît: je m'informe à qui elle est; j'apprends qu'elle appartient à M. de St.-Priest; je répète qu'elle ne doit pas sortir; je défends qu'on en fasse la visite; & pour que ce qu'elle contient ne coure aucun risque, je la fais garder par deux fusiliers. Le lendemain au soir elle a été remise sans dommage.

Je monte à cheval avec le capitaine de Baleine; l'avant garde

Parisienne arrive, & se range sur la place d'armes; je vais à M. le duc d'Aumont qui la commandoit; ce seigneur me prodigue & reçoit de moi les assurances de l'intimité & de la fraternité la plus complette; il me promet de faire rester sa troupe sous les armes jusqu'à l'arrivée de M. le marquis de la Fayette. Je continue ma ronde, & j'ordonne aux boulangers de cuire extraordinairement; j'apprends bientôt que le corps de l'armée est aux portes de la ville; je vais au-devant avec M. de Baleine, capitaine, & M. Poivet, mon aide-de-camp; M. de la Fayette étoit à la tête, & M. de Gouvernet l'accompagnoit; enfin j'obtiens de lui ce que j'avois sollicité vainement tout le jour, un ordre; mais c'étoit celui d'avertir mes camarades de l'arrivée de la garde parisienne, & de la recevoir avec distinction. Les portes du corps-de-garde s'ouvrent, nos frères de Paris se répandent dans la caserne. Quelle fut ma surprise en voyant dans la partie droite six tonnes de poudre, & plus de quatre mille cartouches prêtes à recevoir la poudre! On travaille à déplacer ces munitions; M. de Gouvernet lui-même aide à rouler les tonnes.

M. de la Fayette se rend auprès du Roi; la garde Parisienne s'empare des postes du château.

En achevant ma ronde dans la ville, j'apprends qu'un garde-du-corps du roi, compagnie de Luxembourg, s'est réfugié au corps-de-garde du poids à la farine; que le sieur Marcus, commandant du poste, & les gardes à ses ordres, l'ont accueilli, lui ont donné à souper, & l'ont fait reconduire à l'hôtel sous un manteau, & avec un chapeau bourgeois. Un procès-verbal, paraphé de moi, & déposé aux archives de la garde nationale, atteste ce fait.

Voyant que tout étoit tranquille, & ayant appris que M. de la Fayette étoit retiré à l'hôtel de Noailles, je rentre chez moi à quatre heures du matin.

A six heures M. Jouanne, capitaine, M. Richaud, officier de notre garde, viennent chez moi; je donne, selon leur desir, au tambour de leurs compagnies l'ordre de publier en mon nom une invitation aux habitans de Versailles, de faire l'accueil le plus fraternel à la garde Parisienne, même de la traiter individuellement. J'ai eu la satisfaction de voir nos vœux exaucés à l'envi par les citoyens de toutes les classes; je donne avis à M. Leroy, mon collègue, du parti que j'ai pris, & je l'invite à en agir de même dans le quartier qu'il habite. A huit heures je monte à la place d'armes, & j'apprends avec horreur les événemens du matin: on me dit que plusieurs personnes ont été massacrées; que ce qui a occasionné les premières violences, est un coup de fusil tiré du

haut de l'escalier de marbre, qui a fait sauter le crane d'un jeune homme qui étoit au pied (1); que le peuple, irrité de ce meurtre, avoit traîné ce cadavre au milieu de la cour de marbre, en criant vengeance, & disant qu'il sacrifieroit les gardes-du-corps dessus.

M. Gondran, capitaine de la garde Parisienne, ayant été le témoin oculaire de tous ces désordres, s'étant porté, à la tête de toute sa compagnie, pour les réprimer, m'en a remis une note; mais elle est égarée; ainsi on peut recourir à cet officier pour avoir à ce sujet des détails de la plus grande importance.

Le sieur Beuzard, sergent-major de la compagnie Bulard, m'a rapporté un fait que je ne dois pas laisser ignorer.

Le sieur Cardaine, fusilier de la garde nationale de Paris, compagnie de Maury, district de S. Jean en Grève, arrivé avec sa compagnie le cinq au soir, étant sorti sans armes le lendemain à cinq heures du matin, fut rencontré dans la cour des Ministres par un garde-du-corps qui lui porta un coup de couteau. Cardaine oubliant qu'il a reçu une blessure mortelle, se jette sur son ennemi, lui arrache son couteau, & alloit sans doute en tirer vengeance, lorsque le peuple bientôt informé accourt; une partie emmène le garde parisien, l'autre immole le garde-du-corps à sa juste fureur, lui coupe la tête; c'est la première qui ait été mise au bout d'une pique.

Le sieur Cardaine a été transporté chez M. Duparc, procureur au bailliage; il y a reçu tous les secours dont il avoit besoin. Il existe encore dans nos archives une pièce authentique, paraphée de moi, qui atteste cet affreux événement.

A neuf heures je me rends au château; je rencontre M. de la Fayette, à qui je demande des ordres: ce général ne m'en ayant donné aucun, je prends un fort détachement; j'invite mon collègue d'en faire autant, & nous allons chercher nos drapeaux; lorsqu'ils sont sur la place d'armes, j'envoie aux appartemens du roi quarante hommes de la compagnie Jouanne, que le général, M. le marquis de la Fayette, m'avoit fait demander par le capitaine Hiver, qui y étoit entré de service quelques instans auparavant, avec un foible détachement de sa compagnie.

---

(1) Il est vraisemblable de croire que le jeune homme tué au bas de l'escalier, est celui qui a été enterré ledit jour six, en vertu d'un jugement & procès-verbal de la Prévôté de-l'Hôtel, desquels il résulte que le nommé Jérome-Honoré Lhéritier, ébéniste, natif de Paris, âgé d'environ dix-huit à vingt ans, a été tué, dans la cour du château, d'un coup de feu qui lui a fait sauter la cervelle.

Peu



Peu après ſe paſſe cette ſcène attendriſſante dont je ne donnerai pas de détails, parce que je ne la connois, comme tout le monde, que par le rapport qui m'en a été fait.

Les gardes-du-corps quittent les retraites où ils avoient paſſé la nuit; ils ſe confondent parmi les ſoldats avec leſquels ils changent de chapeaux; la paix que le roi venoit de dicter ſe cimente de plus en plus; & bientôt la cour ſe rend aux vœux de la capitale, & laiſſe, en quittant Verſailles, ſes malheureux habitans livrés au déſeſpoir le plus affreux.

Dès le lendemain de la perte incalculable que nous avions faite, le bruit ſe répand que l'on indiſpoſe le roi contre nous, & que l'on oſe nous accuſer d'avoir, les premiers, tiré ſur ſes gardes, & de les avoir aſſaſſinés.

Le huit octobre, je demande au comité, en préſence de Meſſieurs les officiers de la garde de Paris, que M. le comte d'Eſtaing ſoit invité de ſe rendre à l'aſſemblée ſuivante pour y expoſer les raiſons qui l'ont déterminé à nous abandonner dans des momens auſſi critiques. Une lettre de lui nous eſt remiſe, & l'on arrête qu'elle ſera imprimée.

Le neuf, la garde nationale, voyant avec peine que la calomnie s'obſtine à la perdre & à la déshonorer, décide qu'il ſera fait un expoſé de notre conduite. Deux capitaines ſont nommés avec moi pour travailler à ſa rédaction. Les pouvoirs m'en ſont délivrés.

M. le prince de Poix informé de ce qui ſe paſſe, vient chez moi m'engager à garder un ſilence qui plaira d'autant plus au roi, que ſa majeſté verroit avec peine que l'on écrivît contre ſes gardes. Je réponds au prince que l'honneur de tous les François eſt également cher au roi, & que notre juſtification ne peut que lui être agréable.

M. le prince de Poix inſiſte pour qu'on n'écrive pas; je réſiſte à ſes argumens, en lui donnant ma parole que nous ne ſortirons pas des bornes d'une juſte modération.

Le onze, M. d'Eſtaing me fait dire par ſon aide-de-camp, M. de Perſeval, qu'il eſt loin de m'en vouloir de la demande que j'avois faite le huit contre lui; il me fait aſſurer qu'il me regarde comme un bon citoyen, & m'engage à lui conſerver mon eſtime.

Ce même jour, le détachement de la garde pariſienne qui étoit reſté à Verſailles, nous quitte. Ce départ fait la plus grande ſenſation dans la ville; l'inquiétude qu'en conçoit la municipalité la détermine d'écrire à M. le marquis de la Fayette pour le prier de nous rendre les deux pièces de canon que le régiment de Flan-

dre nous avoit amenées, & que par méprise, on avoit conduites à Paris. M. de Gouvernet en écrit une de son côté, & je suis chargé, avec M. Perrot, lieutenant, de les porter toutes deux.

En route je lui propose de m'accompagner chez M. le comte d'Estaing, que je desirois de voir. Nous nous y rendons à notre arrivée. A peine suis-je entré qu'il m'embrasse & me demande la continuation de mon estime & de mon amitié. M. le comte, lui répondis-je, vous forcez par votre aménité les hommes à vous aimer; mais depuis la journée du cinq, je ne puis vous accorder la même estime. Il me répond : le salut du roi, de la reine, de la famille royale, j'avois tout à ménager. Je desirerois avoir le temps de vous entretenir de ces détails; je vous prouverois que je n'ai jamais cessé de mériter votre confiance à tous. Je lui présente sa lettre du huit, & lui dis : n'est-il pas visible par l'ordre que vous aviez pris de la municipalité, que votre résolution étoit de nous abandonner & d'emmener le roi? Alors il me montre l'original de l'ordre. Il étoit conçu, autant que je me rappelle, dans les termes que j'ai cités plus haut, folio vingt-sept. Je lui observe enfin que par sa lettre, il inculpe grièvement la garde nationale, lorsqu'il dit : « Ce n'est pas des consolations dont les gens tels que vous » ont besoin; il faut les servir. C'est ce que l'on ma vu faire, lorsque me mettant devant les fusils qui tiroient sur les gardes-du-corps, je conjurois de tirer plutôt sur moi, parce que me tuer » seroit moins contraire aux intérêts de ceux que la colère aveu- » gloit ». Or M. le comte, vous savez qu'avant que la garde nationale tirât, il y eut des coups de pistolet tirés par les gardes du roi. M. le comte d'Estaing me répond : je sais qu'il a été tiré deux coups de pistolet du côté où étoit l'arrière-garde des gardes-du-corps, mais je ne puis croire qu'ils ayent été tirés par eux. Au moins M. le comte, lui dis-je, vous eussiez dû, en écrivant des faits, dire ce qui vient à décharge, comme ce qui charge, sans vous rendre l'accusateur d'un corps que vous commandez. Après cela, jugez si la garde nationale a tort de paroître mécontente (1).

Nous quittons M. le comte d'Estaing; nous allons à l'hôtel-de-ville; nous remettons à M. le marquis de la Fayette nos dépê-

---

(1) Le même jour treize, il a été apporté à M. Berthier une lettre en date du douze, de M. le comte d'Estaing, qui le prioit d'en donner lecture au comité, & de témoigner les sentimens d'estime particuliers dont il étoit toujours pénétré pour moi, & même de m'embrasser. La lecture de cette lettre a eu lieu en mon absence.

ches ; le général nous ajourne à ſon hôtel à cinq heures du ſoir. Arrivés, nous demandons audience ; l'officier qui voulut bien ſe charger de nous annoncer, nous dit que M. de Gouvernet étoit avec le général. M. de Gouvernet ſort l'inſtant d'après. Je m'adreſſe à lui ; je lui demande s'il a recommandé au général la dépêche de la municipalité ; il me répond qu'il n'en a pas été queſtion. Je m'adreſſe au général ; il me laiſſe appercevoir la néceſſité de l'adhéſion à notre demande de MM. les repréſentans de la commune, auxquels il en fera part ; il aſſure qu'il répondra par la voie de M. le comte de Gouvernet, qui reſte à Paris ; le général rentré dans ſon cabinet, M. de Gouvernet vient à moi, & me dit qu'il faut renoncer au mémoire juſtificatif. Ce diſcours de M. de Gouvernet me ſurprit d'autant plus, que j'étois porteur de ſes pouvoirs & de ceux de l'état-major pour réfuter différens bruits mal fondés, deſquels on vouloit faire réſulter que le lundi ſoir, cinq octobre, c'étoit la garde nationale qui avoit commencé à tirer ſur les gardes-du-corps & abandonné la garde du roi. J'en joins ici la copie [1].

Ma réponſe ayant occaſionné une diſcuſſion aſſez vive, madame de la Fayette préſente pendant une partie du temps qu'elle a duré, je l'ai, ſur le-champ, tranſcrite, d'accord avec M. Perrot, & le lendemain quatorze, j'en ai donné lecture au comité, & l'ai remiſe ſur le bureau ; on a témoigné le plus grand deſir de ſavoir ce qu'auroit à répondre M. de Gouvernet. La lecture faite, arrive une lettre de lui qui annonce ſa démiſſion ; malgré cela pluſieurs vouloient encore qu'il parût pour rendre compte de ſa conduite.

Le ſeize, M. le comte d'Eſtaing envoie ſa démiſſion ; je joins

---

(1) Sur les différens bruits mal fondés qui ſont venus à la connoiſſance de l'état-major & des capitaines de la garde nationale de Verſailles, que le lundi ſoir cinq courant, c'étoit la garde nationale qui avoit la première commencé à tirer ſur les gardes-du-Roi, il a été nommé au ſcrutin pour commiſſaires, à l'effet de rédiger un procès-verbal de ce qui s'eſt paſſé ledit jour, ainſi que ce qui a précédé & donné lieu à l'affaire de cette ſoirée, MM. le Cointre, lieutenant-colonel, quartier Notre-Dame, Durups de Baleine & Thorillon, capitaines, leſquels ont accepté ladite commiſſion, & promis de rédiger ledit procès-verbal d'après la connoiſſance qu'ils ont de la manière dont le tout s'eſt paſſé. A Verſailles, le neuf octobre mil ſept cent quatre-ving-neuf. Signé, Gouvernet, Leroy, de Villard, L. le Cointre, Deſſingy, Vauchelle, J. B. Luteau, le Chevalier Deſroches, J. Jouanne, Perrot, le Comte, Beuzart, Raiſin de Ste.-Lucie, Martigues, Moiſſon, Simon Duprelle, Meunier, Géant & Durups de Baleine.

ici extrait de cette lettre qui a été remiſe ledit jour (1), parce que, quoique cette lettre ait été imprimée, il ne m'en reſte qu'un exemplaire. Pluſieurs compagnies expriment leur vœu par écrit, à l'effet que M. le comte d'Eſtaing ſoit entendu. Les compagnies Géant, de Baleine & Jouanne ſont de ce nombre.

Le dix-neuf, M. Berthier, major-général, m'écrit qu'il deſiroit me voir le matin avant mon départ; il vient m'engager à ne point remettre en délibéré ma motion contre M. de Gouvernet, que j'avois retirée la veille, & de me contenter de ſa démiſſion. Je promets à M. Berthier une réponſe oſtenſible dans le jour, avant mon départ. Je fais ma lettre, je prie M. Harach, lieutenant, compagnie Tellier, de la remettre au comité afin qu'elle y ſoit lue. Le but de cette lettre étoit que M. le comte de Gouvernet en uſât avec moi comme avoit fait M. le comte d'Eſtaing. La lecture de cette lettre a été faite ſans réclamation ſur ſon contenu. La demande que je faiſois à M. de Gouvernet n'a pas eu de ſuite, parce que M. de Gouvernet n'ayant plus de commandement, j'ai cru ne devoir pas inſiſter, & que d'un autre côté, le parti dévoué aux gardes-du-corps m'a ſuſcité affaires ſur affaires, afin de fatiguer ma patience & de vaincre le zèle que je mettois à rétablir l'honneur de la garde nationale & de la ville, attaqué de toutes parts, tant par des anonymes que par des mémoires authentiques.

Tous mes débats aujourd'hui avec ceux de la garde nationale qui m'étoient oppoſés, ſont terminés par une tranſaction du 30 novembre, qui a dévoué nos démêlés à l'oubli le plus profond.

Il ne falloit pas moins, Meſſieurs, qu'une loi impérieuſe comme celle qui m'eſt faite, pour révéler & publier les faits ci-deſſus tranſcrits, ainſi que la converſation avec M. de Gouvernet, chez M. de la Fayette, que je tranſcrits ici, d'après l'arrêté que j'en ai fait dans le temps avec M. Perrot, qui l'a ſigné avec moi, & que je garde en

---

(1) Meſſieurs, j'aimerois à me voir dans le cas heureux d'avoir l'honneur de vous dire que celui que vous avez honoré de votre choix, a dû être au-deſſus du ſoupçon; ce qui s'eſt paſſé ne me le permet pas. Une juſte ſurveillance eſt la ſauve-garde, comme le berceau de la liberté; ces deux titres rendent toute inquiétude ſi reſpectable, que les rigueurs même de la défiance deviennent précieuſes; elles peuvent dès-lors être conſidérées comme l'enfance du bonheur. Permettez moi de ſacrifier le mien en m'efforçant encore de contribuer au vôtre; ce n'eſt plus que par mes vœux qu'il m'eſt permis de m'en occuper, &c. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . & recevez l'hommage de l'attachement & du reſpect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Meſſieurs, votre très-humble ſerviteur, ſigné, d'Eſtaing.

mes mains, comme pièce de conviction qui doit me rester, & que je vous prie de parapher.

*Suit cette conversation.*

Alors M. de Gouvernet se rapprochant de nous, nous a parlé de MM. les gardes-du-corps, au sujet du mémoire justificatif que nous nous occupions de faire pour détruire les imputations fausses qui étoient faites à la garde nationale de Versailles, d'avoir fusillé les premiers. Il nous a priés & exhortés de n'en rien faire; nous lui avons répondu que notre mémoire seroit simple, uni, vrai, mais qu'il étoit impossible que des citoyens, qui lors de la malheureuse journée du 5, livrés à eux-mêmes, sans commandant, sans chef, sans ordre, ne sachant quel parti prendre, avoient encore la douleur de se voir accusés par ces mêmes chefs qui, loin de les protéger, les défendre, les instruire, sembloient ne les avoir abandonnés que pour avoir l'occasion de se joindre à leurs ennemis contre eux, ne répondissent pas à des calomnies; que la lettre de M. le comte d'Estaing ne justifioit que trop cette présomption, dans l'endroit où il dit : « Ce n'est pas des consolations, Messieurs, dont les gens tels que vous ont besoin; il faut les servir. » C'est ce qu'on m'a vu faire, lorsque me mettant devant les fusils » qui tiroient sur les gardes-du-corps, je conjurois de tirer plutôt » sur moi, parce que me tuer seroit moins contraire aux intérêts de » ceux que la colère aveugloit ».

Alors nous avons fait remarquer à M. de Gouvernet que cette partie de la lettre de M. le comte d'Estaing étoit d'autant plus répréhensible, que sur la remarque que nous venions d'en faire le matin à lui-même, il étoit convenu que deux coups de pistolet avoient été tirés du côté des gardes-du-corps avant la décharge de mousqueterie, mais qu'il étoit persuadé qu'ils étoient incapables d'en être les auteurs; sur quoi nous lui avions remarqué qu'étant notre commandant, il auroit dû au moins citer les faits avec exactitude, & non en supprimer d'aussi essentiels. Alors M. de Gouvernet, prenant la parole avec vivacité, dit & soutint que la garde nationale avoit commencé l'agression; sur quoi nous lui avons reparti qu'il étoit étonnant que des chefs qui avoient abandonné à elle-même une infortunée bourgeoisie qui, en les choisissant, avoit cru trouver un appui en eux, & n'y avoit trouvé que des chefs qui, dans un moment aussi désastreux que la journée du 5, ne sembloient avoir paru un instant avec eux que pour être contr'eux, ou leurs accusateurs; & insistant contre M. de Gouvernet, nous nous sommes permis de lui dire : Si vous avez paru, si vous nous avez parlé quatre ou cinq fois sur la place d'armes, lorsque

nous vous avons demandé des ordres, que nous avez-vous répondu? Je n'en ai point du général; je ne vous en donnerai aucun.

M. de Gouvernet avouant qu'il s'étoit ainſi expliqué avec nous, nous nous ſommes permis de lui dire : Eh bien! Monſieur, puiſque le commandant en chef nous abandonnoit, quel étoit votre devoir? Celui de le remplacer, de calmer nos alarmes, de rétablir notre confiance. Vous n'en avez rien fait; & votre ſeule gloire aujourd'hui eſt de donner de la force aux fauſſes imputations qui nous ſont faites!

M. de Gouvernet inſiſtant ſur les torts qu'il imputoit à la garde nationale, nous lui avons dit : M. le comte, la lettre de M. le comte d'Eſtaing a déchiré le voile; le départ du roi & de la famille royale étoit réſolu dès la matinée du 5; vous avez ſans doute craint de trouver en nous des citoyens trop attachés à la perſonne du roi pour l'abandonner; vous avez craint que le roi, voyant notre zèle, ne rétractât un conſentement donné peut-être ſur des terreurs paniques qu'on avoit ſu lui inſpirer. De-là la défection de nos chefs, les apprêts d'un départ précipité. Or, Monſieur, vous-même pouvez-vous méconnoître que dans la cour des Miniſtres, lorſque partie des gardes-du-corps y étoit en bataille, je vous demandai : M. le commandant, quel ordre? que faiſons-nous? que devenons-nous? vous m'avez répondu : Monſieur, je paſſe du côté des gardes-du-corps, je me joins à eux. Je vous ai obſervé que quiconque commande un corps, ne doit jamais porter les armes contre ce corps; que vous deviez rentrer chez vous; alors M. de Gouvernet repartit : Oui, Monſieur, je l'ai dit, & je le répète, qu'il valoit mieux être avec des hommes qui ſuſſent ſe battre & ſabrer, qu'avec des milices indiſciplinées.

Alors nous lui avons reparti : Monſieur, lorſque le public lira, d'un côté, l'endroit de la lettre de M. le comte d'Eſtaing, où il dit : Le dernier article de l'inſtruction que notre municipalité m'a donnée le 5 de ce mois, à quatre heures après midi, me preſcrit de ne rien négliger pour ramener le roi à Verſailles, le plus tôt poſſible, il verra clairement la retraite du roi concertée avec nos commandans, la cauſe de leur inaction auprès de nous, celle de leur défection lorſqu'ils ont cru que tout étoit prêt; car c'eſt à l'inſtant d'après celui où vous m'avez déclaré que vous paſſiez avec les gardes-du-corps, que les voitures de la reine ſe ſont préſentées à la porte du Dragon, pour ſortir de la ville, entrer dans le parc, recevoir ſans doute la famille royale, pendant qu'une partie des gardes-du-corps, pour en impoſer, continuoit de reſter en bataille dans la cour des Miniſtres; & que l'autre, déjà en bataille dans le parc, n'attendoit que l'arrivée des voitures pour partir tous enſemble. Heureuſement pour le ſalut de la France, les ordres que j'avois donnés aux différens poſtes, de ne plus

laiſſer ſortir perſonne, ont été exécutés. Les voitures ſe ſont préſentées; l'ouverture des portes a été refuſée, nonobſtant l'empreſſement du ſuiſſe à les ouvrir, & que les écuyers inſiſtaſſent à dire que la reine étoit dedans, & qu'elle vouloit aller à Trianon. Le commandant du poſte répondit avec le reſpect dû à la perſonne dont l'écuyer empruntoit le nom : dans un moment de trouble comme celui-ci, la ſûreté de la perſonne de la reine ſeroit compromiſe en la laiſſant ſortir de la ville; c'eſt pourquoi il offrit eſcorte pour reconduire les voitures à l'hôtel des écuries; ce qui fut fait. Le coup manqué, les chevaux de M. le comte d'Eſtaing ſont ſortis du parc, tout ſellés, par la même grille du Dragon.

Nous avons obſervé à M. de Gouvernet, que lorſque tous ces faits ſeroient connus par la voie de l'impreſſion, qu'on y auroit joint les preuves les plus complettes de l'agreſſion de la part des gardes-du-corps, des ſervices que nombre d'officiers & gardes nationaux avoient rendus à pluſieurs d'entr'eux, ſuivant leurs certificats, le public, le roi lui-même, déſabuſé, connoîtront que ſes infortunés ſujets de Verſailles, toujours fidèles, mais abandonnés, calomniés pour les rendre odieux à ſes yeux & à ceux de l'univers entier, méritoient un meilleur ſort & de plus dignes chefs.

Alors M. de Gouvernet ne ſe connoiſſant plus de colère, nous dit avec violence : Si vous faites imprimer toutes ces choſes, vous êtes ruinés, écraſés, anéantis; le roi n'habitera jamais votre ville.

Nous obſervons à M. de Gouvernet, que ruinés, perdus, déshonorés, notre ſilence ſur tant de calomnies en juſtifieroit les auteurs, nous rendroit infâmes aux yeux de l'univers; qu'il ſuffit d'être ruinés dans nos fortunes & dans nos perſonnes; que nous devons laiſſer à nos enfans les noms de victimes infortunées, mais au moins ſans opprobre; que notre parti eſt pris; que notre roi, que l'univers nous jugeront, mais après nous avoir entendus, & non ſur les délations de courtiſans intéreſſés à notre perte, pour couvrir leurs fautes.

M. de Gouvernet, à ces dernières paroles, ne ſe poſſédant plus, nous dit : Je vous déclare, Meſſieurs, que votre ville eſt vouée à l'exécration..... Eh bien! Monſieur, perdus, ruinés, dévoués à l'opprobre & à l'infamie, qu'avons-nous de mieux à faire que de démaſquer les auteurs de nos maux? Comment l'un de nos commandans généraux, fils de miniſtre, peut-il ſe permettre, ou de nous interdire toute défenſe, ou de nous déclarer que notre ville eſt vouée à l'exécration? Nous vous déclarons donc que, malgré l'anathême prononcé contre nous, & dont vous vous dites le héraut, nous dirons toujours la vérité, nous la préconiſerons, & rien ne ſera capable d'ébranler notre conſtance; & ſans nous abandonner nous-mêmes, nous garde-

rons le château du meilleur des rois, mais trompé; nous défendrons nos possessions, & nous montrerons à la France, étonnée de nos malheurs & de notre constance, qu'il existe des hommes vraiment citoyens, bons sujets, & dignes d'un meilleur sort, dans Versailles.

Je vous requiers, Messieurs, d'annexer à ces présentes toutes les pièces, au nombre de trois, que je vous ai présentées ci-devant, après qu'elles seront signées & paraphées, tant par vous, Messieurs, que par moi, qui les certifie véritables.

Vous m'avez demandé, Messieurs, des informations par rapport aux canons qui ont été amenés à Versailles en juillet dernier, & déposés sur leur affût aux écuries de la reine : j'ai appris que le nombre en étoit de six pièces; savoir, trois pièces de douze livres de balles, & trois de six livres; une forge & un gril pour rougir des boulets; plus, un grand nombre de voitures chargées de munitions de guerre.

J'ai vu moi-même ces canons; mais dans le temps je n'y ai pas porté une attention scrupuleuse. D'un autre côté, les portes des écuries de la reine étoient fermées; des artilleurs les gardoient, & empêchoient la communication du passage qui se fait ordinairement par la cour de ces écuries, avec les rues de la Pompe & de la Paroisse; il falloit absolument demander quelqu'un de l'hôtel pour entrer.

Les personnes dont vous pourrez avoir des connoissances certaines, sont MM. Valentin, piqueur de la reine, celui-là même qui précédoit les voitures dans la nuit du cinq octobre (c'étoit de M. de Salvesse, écuyer, commandant, qu'il avoit reçu des ordres) Réal, cocher de la reine, qui conduisoit le premier carosse; Dubois, autre cocher de service à ces mêmes voitures; Defoy, cocher; Langlois, limonadier, rue de la Paroisse, près lesdites écuries; toutes ces personnes étant habituellement dans la cour où étoient ces canons, vous instruiront positivement de l'état de ces forces; peut-être même ayant nécessairement conversé avec les artilleurs qui couchoient aux écuries, pourroient-ils vous instruire de la destination de ces forces.

Vous pourriez même avoir des renseignemens précis de M. Vauchelle, commis aux bureaux de la guerre, qui demeure vis-à-vis la grande porte des écuries, & dont les croisées du second étage qu'il occupe, plongent droit dans la cour, d'où on voit absolument tout ce qui s'y passe.

Une personne dont le témoignage pourroit être très-précieux à la patrie, si ceux qui ont eu des emplois auprès de M. le maréchal de Broglio, pouvoient être citoyens, ce seroit M. Berthier, fils de M. Berthier, concierge de l'hôtel de la guerre à Versailles, aujourd'hui notre commandant général en second, nommé le 15 juin dernier

aide-major

aide-major général des logis de cette armée, & aide-de-camp de M. le maréchal de Broglio, pour ce service.

C'est à votre prudence, Messieurs, à décider sous quel rapport vous devez entendre cet officier.

Voilà, messieurs, l'exposé simple, mais exact, que vous avez exigé de moi, de tous les faits qui se sont passés sous mes yeux, & qui sont parvenus à ma connoissance par des témoins dignes de foi, & d'après des pièces dont je vous garantis l'authenticité.

Je vous en demande acte, ainsi qu'une copie en bonne forme des présentes.

En conséquence du réquisitoire ci-dessus dudit M. le Cointre, toutes les pièces, au nombre de trois, qu'il nous a ci-devant présentées, sont demeurées jointes à ces présentes, après avoir été signées & paraphées, tant par lui que par nous. Nous lui avons donné acte de la présente déclaration, & nous lui avons déclaré, à l'égard de la copie demandée, que le secret inséparable de nos recherches ne nous permet pas de la lui accorder, & a, ledit sieur le Cointre, signé avec nous ces présentes dans le cours desquelles il a été rayé, de son consentement, douze mots comme nuls.

*Signé*, LE COINTRE, négociant, lieutenant-colonel de la garde nationale de Versailles, commandant la première division, quartier Notre-Dame; OUDART, AGIER.

*Réquisitoire de messieurs les Commandant en chef, & députés des capitaines & de l'état-major de la garde nationale de Versailles, à l'assemblée générale de la municipalité de Versailles.*

LES députés soussignés, conformément à la délibération de l'assemblée des capitaines & de l'état-major de la garde nationale de Versailles, & d'après la lettre de M. le comte de Saint-Priest, en date de ce jour, annexée en original à la présente réquisition, sont venus à l'effet de déclarer l'insuffisance de leurs forces, attendu les divers avis plus alarmans les uns que les autres qui se succèdent continuellement; & après avoir protesté qu'ils ne compteroient pour rien le sacrifice de leur vie, ils ont dû, pour le salut des autres citoyens encore plus que pour le leur, notifier à l'assemblée générale de la Municipalité, que, d'après la lettre de M. le comte de Saint-Priest, il étoit indispensable pour la sûreté de la ville, pour celle de l'assemblée nationale & pour celle du roi, d'avoir le plus promptement possible un secours de mille hommes de troupes réglées, qui seront aux ordres du commandant général de la garde nationale de Versailles. Lesdits députés sont venus en con-

séquence pour requérir de la manière la plus forte & la plus positive la municipalité de demander au roi ce secours. A Versailles, le dix-huit septembre mil sept cent quatre-vingt-neuf. *Signé*, Estaing, Berthier, Lecointre, Dutannay, Jouanne, Denois, & Durup de Baleine.

*A Paris, ce 8 Octobre 1789.*

MESSIEURS, (1).

Ceux de nos camarades qui sont venus hier à Paris, ont bien voulu me confirmer les excellentes dispositions dont votre sagesse & les soins de vos Officiers supérieurs & généraux ne m'avoient pas permis de douter un seul instant. M. Curtaise, qui avoit suivi le Roi volontairement, vous aura sûrement rendu compte de ce qui s'étoit passé, & de la bonne santé de toute la Famille Royale. Je prie M. de perceval de s'acquitter aujourd'hui de la même commission, & de vous remettre la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire. Le dernier article de l'Instruction que notre Municipalité m'a donnée le 5 de ce mois à quatre heures après midi, me prescrit de ne rien négliger pour ramener le Roi à Versailles le plus tôt possible. Ce devoir m'est trop précieux à remplir, il importe trop à la prospérité de la ville, pour qu'il n'ait pas dominé impérieusement tous les autres sentimens, qui m'auroient fait desirer de rester avec vous. Ce n'est pas des consolations, Messieurs, dont les gens tels que vous ont besoin; il faut les servir. C'est ce que l'on m'a vu faire, lorsqu'en me mettant devant les fusils qui tiroient sur les Gardes-du-Corps, je conjurois de tirer plutôt sur moi, parce que me tuer seroit moins contraire aux intérets de ceux que la colère aveugloit. J'agirai toujours de même; & l'attachement dont on m'a donné quelques marques dans ce malheureux moment, n'a pu qu'accroître tous les sentimens qui m'unissent à vous.

Un autre devoir ne m'imposoit pas moins la loi de suivre le roi. Le règlement discuté par l'état-major, corrigé par les commissaires, communiqué au ministre, & qui, au moment d'être sanctionné par tout le corps municipal, alloit être ensuite recommandé, par le moyen de l'impression, & par un discours que j'y ai joint, à l'influence des capitaines & au zèle des compagnies: ce règlement devenu exécutoire pour moi, prescrit l'honneur pré-

(1) Messieurs de l'assemblée des capitaines & officiers de l'état-major de la ville de Versailles.

cieux de mettre, en cas d'abſence, ſous les yeux du roi, le nom de ceux à qui ſa majeſté permettra de continuer à former une partie de ſa garde. Je n'ai pu que me propoſer, & j'ai rempli à cheval ces auguſtes fonctions pendant la route : plût au ciel que je fuſſe à la veille de les remplir de même pour le retour ! Je ne vous cache point que l'exacte & totale adoption, & que l'exécution du règlement ſeront un des moyens ſecondaires ſur leſquels je compte davantage. Il en eſt un autre qui n'eſt pas moins indiſpenſable : c'eſt de conſidérer, de traiter, ſous tous les rapports, & d'aimer la garde nationale de Paris comme nos frères ; ils ſont nos aînés par les moyens ; ſe plaindre d'un droit d'aîneſſe, dont le bien général diminuera ſans doute le poids, ce ſeroit en rendre la force plus durable. Vous connoiſſez ma ſincérité : c'eſt celle d'un citoyen qui, élevé avec vos pères, a preſque toujours vécu depuis en ſoldat & en matelot, & qui a toujours dit la vérité à ceux à qui l'on craint trop ſouvent de la montrer dans toute ſon étendue.

J'ai l'honneur d'être, avec un tendre attachement & reſpect, Meſſieurs, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur, Eſtaing.

*P. S.* Comme le compte que je rends à la municipalité eſt peu détaillé, je vous ſupplie de lui communiquer cette lettre. Il me paroît néceſſaire qu'elle le ſoit auſſi aux compagnies, lorſque la prudence des chefs trouvera convenable que MM. les capitaines les aſſemblent.

Arrêté à l'aſſemblée de l'état-major & des capitaines de la garde nationale de Verſailles, que la préſente lettre ſeroit imprimée, & qu'à cet effet, M. Berthier, major-général de ladite garde, demeureroit autoriſé. A Verſailles, le huit octobre mil ſept cent quatre-vingt-neuf.

*Signé*, Gouvernet, Berthier, Leroy.

*Extrait du regiſtre de l'aſſemblée générale de la municipalité de Verſailles, du 18 Septembre 1789.*

L'ASSEMBLEE, après avoir pris communication du réquiſitoire de M. le commandant-général & des autres députés, tant de l'état-major que des capitaines de la garde nationale de Verſailles, enſemble de la lettre de M. le comte de Saint-Prieſt, miniſtre de la maiſon du roi, qui y eſt relatée,

Délibérant ſur les motifs urgens énoncés dans ce réquiſitoire, ainſi que dans la lettre du miniſtre, a arrêté unanimement, que le ſalut public exigeoit le ſecours demandé de mille hommes d'in-

fanterie françoise, lequel corps sera sous les ordres immédiats du commandant-général de la garde de la ville, & prêtera le serment prescrit par le décret de l'assemblée nationale du dix août dernier.

L'assemblée a aussi arrêté que dans tous les cas, l'activité de ce corps sera déterminée de concert entre la municipalité & la garde nationale qui conservera les postes d'honneur auprès de la personne du roi & de la famille royale; elle a aussi arrêté que ledit réquisitoire & ces présentes seront imprimés & affichés.

*Signé*, Estaing, Porchon, Bougleux, le Beuf, Busnel, le Clerc, Cornut, Angot, Vignon, Gilbert, le Roi, Gravois, Chambert, Chanteclaire, Crouvizier, Godin, Baud, Legrand, Deslandres, Jeanty, Remy, Mellin, Rollet, Menard, Verdier, Fontaine, Forestier, Rivière de Gray, Niort, Clausse, *Président*, & Emard, *greffier municipal.*

Il est ainsi aux minutes desdits réquisitoire & délibération, étant en la possession de nous, greffier municipal de Versailles. *Signé*, Emard.

*Lettre du Roi écrite de la propre main de Sa Majesté à M. le comte d'Estaing, commandant général de la garde nationale de Versailles, par lui lue à l'assemblée de l'état-major & des capitaines de ladite garde, le 24 Septembre 1789, & qu'elle a consignée dans ses Registres.*

« Je vous charge, mon cousin, de remercier la garde nationale » de ma ville de Versailles, de l'empressement qu'elle a marqué » à aller au-devant de mon régiment de Flandre; j'ai vu avec » plaisir la liste que je vous avois demandée, & que tous vous » ont accompagné. Témoignez à la municipalité combien je suis » satisfait de sa conduite; je n'oublierai pas son attachement & » sa confiance en moi, & les citoyens de Versailles le doivent » à mes sentimens pour eux. C'est pour l'ordre & la sûreté de » la ville, que j'ai fait venir le régiment de Flandre, qui s'est bien » conduit à Douay & ailleurs; je suis persuadé qu'il en fera de » même à Versailles, & je vous charge de m'en rendre compte ».

*Ce 24 septembre 1789. Signé*, LOUIS.

Je soussigné, major-général de la garde nationale de Versailles, certifie la copie de la lettre ci-dessus conforme à l'original, étant ès mains de *M. le comte d'Estaing*, & dont pareille copie est transcrite dans les registres du bureau de l'état-major de ladite garde nationale. A Versailles, le 24 septembre 1789. *Signé*, Berthier.

# N°. V I.

*Déclaration du sieur Denise & autres à l'état-major de la garde Nationale de Versailles, remise le 12 Décembre par M. le Cointre, lieutenant-colonel de la garde nationale de ladite ville.*

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, le cinq octobre, le sieur Denise, sergent de la garde nationale de Versailles, compagnie de M. Simon, commandant le poste de la grille du Grand-Montreuil avec huit hommes, expose au comité de l'état-major de la garde nationale, que vers les quatre heures après-midi, il est passé un page du roi qui alloit au-devant de Sa Majesté qui étoit à la chasse. Ce page fut arrêté à quelque distance de cette grille par plusieurs brigands, armés de piques, de bâtons & autres armes; ils se sont emparés de la personne du page & de son cheval, & le menacèrent de le massacrer s'il ne marchoit pas; alors le sieur Denise s'est présenté à eux, & les a engagés, en les priant avec instance, de ne pas maltraiter ce page : ils ont répondu s'il vouloit prendre son parti, & ils lui présentèrent avec fureur leurs piques & autres armes sur sa poitrine, en lui disant de se retirer. Le sieur Denise n'eut dans cette occasion d'autre parti à prendre que celui de la modération & de la prudence, afin de conserver sa vie & celle des personnes qui étoient de garde avec lui; d'après cet événement, le sieur Denise détacha un des fusiliers de son poste pour aller au corps-de-garde des gardes-françoises, pour savoir ce qu'il devoit faire; il n'eut point de nouveaux ordres, malgré cette démarche; alors il demanda du renfort au Détachement du régiment de Flandre, qui est rue de Provence : il lui fut accordé dix hommes & un sergent.

Vers les neuf heures & demie du soir, quatre gardes-du-corps se sont présentés au poste dudit sieur Denise, & lui ordonnèrent de fermer la grille, & que les Parisiens arrivoient, & qu'il ait à ne laisser entrer que les Suisses qui revenoient de Courbevoye; il leur répondit qu'il ne pouvoit exécuter leur ordre, n'en devant recevoir que de M. le comte d'Estaing ou de l'état-major de la garde : effectivement, il en est passé à-peu-près deux cents; & une demi-heure après, M. le duc d'Aumont est arrivé à la tête de quatre mille Parisiens, avec un grand nombre d'artillerie, qui ont passé par cette même grille.

Ce qui est dit au présent ci-dessus & autres parts, certifié véritable, & ont signé ledit jour & an.

*Signé*, Denise, *sergent*; Bienaimé, *caporal au régiment de Flandre*; † de Montcoussin, *Sergent au Régiment de Flandre.*

## N°. VII.

*Du 12 décembre 1789.*

*Déclaration de M. Emard jeune, caporal, ſervant dans la compagnie de Jouanne.*

Le cinq octobre mil ſept cent quatre-vingt-neuf, à onze heures du ſoir, après avoir arrêté les voitures de la reine, une compagnie de la garde nationale de Paris ſoldée, un ſous-lieutenant à la tête, vint au poſte de la grille du Dragon, où j'étois de garde, comme on le verra par le procès-verbal que j'ai ſigné, me demanda l'ouverture de la grille; je lui dis que j'avois des ordres pour ne laiſſer paſſer que M. Bertrand, député de l'aſſemblée nationale, qui demeuroit à Trianon, & que je ne pouvois lui accorder ce qu'il me demandoit. Il me dit qu'il avoit envie de faire des patrouilles dans le parc : je le priai d'attendre que j'aille demander de nouveaux ordres à notre état-major; il m'a dit qu'il attendroit bien volontiers mon retour, & que je tâche de ne pas être long-temps. Je fus pour aller au grand commun, où ſiége notre état-major; paſſant par la place d'armes, je vis la compagnie de grenadiers de la garde nationale de Paris. Je m'arrêtai un inſtant pour les voir défiler; je vis M. le comte de Gouvernet au milieu d'eux, qui leur faiſoit compliment ſur leur arrivée à Verſailles. Je le tirai en particulier, & lui demandai ſi je pouvois ſatisfaire à la demande qui venoit de m'être faite à mon poſte. M. de Gouvernet me dit que ſi l'on perſiſtoit, je pouvois donner entrée. Je fus pour m'en aller à mon poſte : M. de Gouvernet me rappela, & me dit que j'aille en m'en retournant, ſur la terraſſe avertir MM. les gardes-du-corps qui étoient en retranchement, que la garde nationale de Paris ſe propoſoit de faire des patrouilles dans le parc, & qu'ils ayent à aller à Trianon. Je répondis à M. de Gouvernet que je n'en avois pas le temps, attendu qu'il falloit que je rendiſſe réponſe à la patrouille qui m'attendoit. Quittant M. de Gouvernet, je paſſai cour royale où montoit la garde, pour examiner pluſieurs compagnies de Suiſſes qui étoient en attente. Je fus pour paſſer à la grille de la chapelle; je vis la même patrouille, que je croyois être à m'attendre à la grille du Dragon, demander l'ouverture de celle de la chapelle. Il n'y avoit pas de ſentinelle : ſe trouva là le coureur de Monſieur, frère du roi, qui prit un pavé, & caſſa un très-gros cadenat qui fermoit ladite grille. La compagnie entrée, je dis au ſous-lieutenant que j'avois ordre de lui ouvrir : il me répondit qu'il craignoit que je ne fuſſe trop long temps; &, comme je le voyois, il avoit cherché à entrer ailleurs; alors je m'en retournai à mon poſte.

A Verſailles, ce 12 décembre 1789 : rayé neuf mots comme nuls. *Signé* Emard jeune, *caporal ſervant dans la compagnie Jouanne.*

## N°. VIII.

*Du 19 decembre 1789.*

*Déclaration par M. Durup de Baleine, ſecrétaire du département de la Guerre, & capitaine du premier bataillon de la première diviſion de la garde de Verſailles.*

Aujourd'hui dix-neuf décembre mil ſept cent quatre-vingt-neuf, après-midi, eſt comparu devant nous M. Jean-Louis Durup de Baleine, Capitaine au bataillon de Condé, secrétaire du département de la guerre, & capitaine de la quatrième compagnie du premier bataillon de la première diviſion de la garde Nationale de Verſailles, y demeurant avenue de St.-Cloud, n°. 35.

Lequel, ſur la réquiſition à lui par nous faite, par notre lettre du onze du préſent mois, qu'il nous a repréſentée & à lui rendue au même inſtant, a dit :

Meſſieurs, je n'ai pu me rendre au moment de votre invitation, comme mon cœur l'auroit deſiré; j'ai dû conſulter M. le comte de la Tour-du-Pin, miniſtre de la guerre, au ſecrétariat duquel je ſuis attaché, & obtenir de lui la permiſſion de m'abſenter de Verſailles. Ce miniſtre, dont les vertus patriotiques ſont connues, m'a fait un crime de n'avoir pas obéi ſur-le-champ; ſes intentions m'ont été manifeſtées hier; je m'empreſſe de réparer ce retard.

Vous me demandez, Meſſieurs, que j'aye à déclarer tout ce que je ſçais ſur ce qui s'eſt paſſé à Verſailles depuis le mois de juin, juſques & compris les journées des 5 & 6 Octobre dernier, & ledit mois.

Je dois vous obſerver, Meſſieurs, que depuis que je ſers dans la garde nationale, j'ai été pluſieurs fois requis de prêter ſerment; ce que j'ai fait, & ce qui m'empêcheroit de vous faire un récit ſuivi, à moins que vous ne me releviez de ces mêmes ſermens.

Sur quoi, nous étant tous réunis, & après en avoir délibéré, nous avons décidé à l'unanimité, que le ſalut de la patrie délie M. Durup de Baleine de tout ſerment qu'il peut avoir prêté antérieurement, en quelque qualité que ce ſoit, & l'oblige à révéler dans la plus exacte vérité et le plus grand détail tout ce qu'il ſçait.

Meſſieurs, j'ignore civilement le nombre effectif des troupes qui étoient aux environs de Verſailles dans le courant de juin, juſqu'à l'époque du 13 juillet; je n'y ai vu que les deux régimens de Naſſau & Bouillon, qui y ont ſéjourné dans l'orangerie, un

gros détachement de Huſſards, les troupes ordinaires, compoſant la garde du roi, un guet des gardes du corps extraordinairement retenu à Marly, un détachement de Suiſſes, auſſi extraordinairement appelé de Courbevoie, dans cette ville, & logé aux grande écuries du Roi, et enfin un détachement d'artillerie, logé aux écuries de la Reine; ce dernier avoit un train d'artllerie; l'impoſſibilité d'entrer dans les écuries de la reine m'a empêché de juger moi-même du nombre de chariots et de pièces de canons dont il étoit compoſé; mais pluſieurs Gardes de ma compagnie, attachés à ces mêmes écuries, m'ont dit dans le temps, & me l'ont encore répété hier, qu'il étoit compoſé de dix pièces de canons, de deux forges, d'un gril à chauffer les boulets, & d'une quinzaine de chariots, dont les caiſſons ont été préſumés contenir des munitions de guerre. Comme je n'ai pu juger du nombre de ces chariots par moi-même, je ne puis, Meſſieurs, que vous nommer une partie des perſonnes de qui je tiens ces faits, MM. Godin, Leclerc, Langlois, Réal, Dubois, Mareſcaut, Rouget, Comtois, Lavar, La Ravine, tous gens attachés aux Ecuries de la Reine.

M. Berthier, fils, aide-maréchal général de logis de l'armée, que l'on dit avoir été employé près de M. de Broglio, pourra, je penſe, vous donner des renſeignemens plus poſitifs à ce ſujet.

Le dix-huit Septembre dernier, M. le Comte d'Eſtaing arriva au Comité de la Garde Nationale de Verſailles, & après avoir annoncé qu'il avoit quelque choſe d'intéreſſant à communiquer à MM. les Capitaines ſeulement, pria tous les Officiers qui n'avoient pas ce grade, de ſe retirer; il exigea de nous ſerment de ne pas parler de ce dont il alloit nous entretenir: le ſerment prêté, il nous fait lecture d'une lettre par laquelle M. le Marquis de la Fayette le prévenoit d'une incurſion qu'environ dix-huit cents Gardes-Françoiſes ou gens mal intentionnés ſe propoſoient de faire à Verſailles; ce qui pourroit faire courir des riſques au Roi & à l'Aſſemblée Nationale: cette lettre & les diſcours pathétiques de M. le Comte d'Eſtaing nous firent frémir & ébranlèrent la réſolution où nous étions de ne ſouffrir plus l'entrée d'aucun Régiment dans la Ville, qui renfermoit deux dépôts ſi précieux, ſpécialement confiés à notre garde depuis quelque temps. La queſtion poſitive qu'il nous fit: *Etes-vous en état de réſiſter à dix-huit cents ou deux mille hommes diſciplinés & bien armés?* détermina la majorité de l'Aſſemblée à demander qu'on allât aux voix pour ſavoir s'il falloit demander des troupes, & de quelle arme.

La majorité de l'Aſſemblée vota pour que la Municipalité fût ſur



ſur le champ invitée à demander un régiment de ligne de deux bataillons, pour être ſous ſes ordres, & à ceux du général de la garde nationale, pour aider à cette même garde à repouſſer tous mal intentionnés qui voudroient troubler l'ordre public. Mais il fut ſpécialement arrêté que le régiment qui alloit être appelé, ne concourroit en aucune manière avec la garde nationale à faire la garde de Sa Majeſté.

Ces faits décrétés, & avant qu'on procédât à la nomination des députés près de la Municipalité, le Général propoſa de demander le régiment de Flandres qui s'étoit bien conduit à Douai; corps dans lequel la diſcipline s'étoit bien maintenue, & ſur la fidélité duquel on pouvoit d'autant plus compter, qu'il étoit commandé par un membre de l'Aſſemblée Nationale, dont le zèle patriotique étoit connu.

On nomma une députation de ſix membres; j'étois l'un d'eux; le général à notre tête, nous allâmes à la municipalité.

M. le comte d'Eſtaing fit lecture de la lettre de M. de la Fayette, développa les motifs de crainte qu'il nous avoit inſpirés, & pria MM. les officiers municipaux de délibérer ſur la demande de la garde nationale.

Ce corps délibéra en notre préſence, penſa qu'un régiment étoit néceſſaire pour repouſſer les ennemis du bien public, & demanda que la lettre de M. de la Fayette fût dépoſée en ſes mains.

M. d'Eſtaing prétendit qu'il ne le pouvoit pas, de crainte de compromettre ſon auteur, mais propoſa de la remplacer par une de M. de Saint-Prieſt, qu'il nous dit avoir reçu les mêmes avis.

La municipalité adhéra; le Général monta au château, rapporta la lettre qu'il avoit propoſée. Les députés firent le réquiſitoire en forme, le ſignèrent & le laiſsèrent au corps municipal, qui promit de faire les diligences néceſſaires auprès du miniſtre du Roi.

Le dix neuf, il fut ordonné à l'ordre, de preſſentir les compagnies ſur l'arrivée prochaine d'un régiment. Le même jour & le jour ſuivant, la grande majorité des compagnies proteſta contre l'arrivée du régiment qui leur avoit été annoncée; particulièrement la mienne exigea que je proteſtaſſe en ſon nom contre le vœu que j'avois porté le dix-huit, obſervant que ni moi ni les autres capitaines n'avions pas eu le pouvoir de traiter de cette importante affaire, ſans au préalable avoir conſulté les compagnies.

Je remplis ſon vœu.

Le vingt, ſur l'aſſurance que le général nous donna, que l'aſſemblée nationale ſanctionnoit l'arrivée du régiment de Flandre, je lui

obſervai qu'il ſeroit important que la ville, & particulièrement les compagnies en fuſſent informées; mon obſervation ne lui plut pas, & je n'eus pas lieu d'être ſatisfait de la réponſe dure qu'il me fit.

Le même jour, en ſortant de l'ordre, j'allai, accompagné du capitaine Bluteau, chez M. le comte d'Eſtaing, pour le prier de ſe trouver au raſſemblement de ma compagnie, en l'aſſurant que, s'il vouloit y paroître, il obtiendroit sûrement qu'elle retirât ſa proteſtation; le capitaine qui m'accompagnoit avoit la même grace à lui demander.

Ce général furieux de l'oppoſition qu'avoit portée à ſes deſirs la compagnie que j'avois l'honneur de commander, me traitant encore plus durement que le matin, me rendit reſponſable de ſon opinion, me fit remarquer mon peu de fortune, le nombre de mes enfans; récapitula les émolumens de ma place au Secrétariat de la guerre, & ce que ma femme pouvoit eſpérer de celle qu'elle occupe près de madame Victoire; me dit que le glaive étoit ſur ma tête; que dans cinq minutes, je perdrois tout, ſi je ne lui apportois le vœu de ma compagnie; que, quand on avoit ſervi ſous ſes ordres, on devoit ſavoir commander une compagnie de garde nationale; qu'il m'en connoiſſoit le talent, puiſque j'avois par elle rendu des ſervices eſſentiels lors de l'établiſſement de cette troupe. Il me renvoya par-devant M. de Gouvernet, notre commandant général en ſecond, en me répétant encore: *allez, Monſieur; ſongez que vous êtes perdu ſans reſſource; ſongez que votre femme & vos enfans auront à vous reprocher le manque d'exiſtence, ſi dans cinq minutes vous ne m'apportez le vœu de votre compagnie: ſortez Monſieur, & voyez M. de Gouvernet.*

Je me retirai confondu; toutes mes facultés reſtèrent un inſtant ſuſpendues; la douleur m'ôta celle d'alléguer une ſeule réponſe; s'il avoit pu m'entendre, il ne m'auroit pas été difficile de le convaincre des efforts que j'avois faits pour ramener ma compagnie à ſon avis, qui étoit auſſi le mien, puiſque j'avois le premier ſigné le réquiſitoire.

Mon compagnon ne fut pas bien traité non plus; mais ſa poſition étoit bien différente de la mienne; il répondit qu'il étoit marchand épicier; qu'il vendoit de bonnes marchandiſes, & que le général ne pouvoit rien ſur lui.

J'allai chez M. le comte de Gouvernet; j'avois le cœur gonflé en entrant; je fus bientôt à l'aiſe; auſſi humain que M. d'Eſtaing avoit été dur, il daigna m'entendre avec bonté; voulut bien croire aux efforts que je lui dis avoir faits près de ma compagnie pour l'arrivée du régiment; il m'ordonna de la faire raſſembler dans l'inſtant même chez lui, ce que je fis. Environ quatre-vingt perſonnes s'aſſemblèrent: il voulut bien pendant trois heures joindre ſes inſtances

aux miennes ; mais elles furent inutiles ; nous ne pûmes rien gagner. Pendant cette longue ſéance, dans laquelle M. de Gouvernet montra tout ſon attachement pour la patrie, un membre de l'Aſſemblée fit un procès-verbal très détaillé de la conduite que j'avois toujours tenue avec la compagnie, depuis que je la commandois, & particulièrement lorſqu'il avoit été queſtion de l'arrivée du régiment de Flandres ; il atteſtoit au nom de tous, qu'il n'étoit aucun moyen que je n'euſſe mis en uſage pour lui en faire ſentir la néceſſité ; ils ſignèrent tous, & prièrent M. de Gouvernet de le faire, ce qu'il fit.

La compagnie partit : ce général eut la bonté de m'aſſurer qu'il feroit revenir M. d'Eſtaing ſur mon compte, & eut celle de convenir qu'il étoit bien méritant à moi d'avoir pu contenir une compagnie dont les membres avoient tant de caractère. M. Dubreton a auſſi été à l'inſtant de perdre ſa place de commis aux bureaux de la Guerre, parce que ſa compagnie n'étoit pas d'avis de l'entrée du Régiment de Flandres ; mais une députation du Comité, près du miniſtre, l'a préſervé de ce danger.

Le vingt-trois, M. le comte d'Eſtaing annonça à l'ordre que Sa Majeſté l'avoit chargé d'aller au devant du régiment de Flandres, qui alloit arriver, ainſi que de lui apporter la liſte des officiers qui l'auroient accompagné. Nous allâmes prendre MM. les officiers municipaux, & nous nous rendîmes dans un des bureaux de l'Aſſemblée Nationale, en attendant le moment de l'arrivée du régiment. Là, il ſe fit apporter une feuille de papier, y ſigna ſon nom, & nous engagea à en faire autant, afin de pouvoir remettre le ſoir même cette liſte au Roi, comme Sa Majeſté lui avoit ordonné de le faire. Le régiment n'arriva qu'à ſix heures, & prêta ſerment entre les mains du corps municipal ; beaucoup de gardes-du-corps à pied, bottés, armés & prêts à monter à cheval, ſe promenoient au milieu du concours de monde que la curioſité avoit amené ſur l'avenue de Paris.

Le vingt-quatre, M. le comte d'Eſtaing fit lecture à l'ordre d'une lettre du Roi, dont je vous remets copie paraphée de moi.

Ce même jour, j'éprouvai les bons effets de la promeſſe que m'avoit faite M. de Gouvernet, de faire revenir M. d'Eſtaing ſur mon compte. Je commandois le poſte de la garde du Roi ; ce général vint à moi (il étoit ſept heures du matin) me prit la main, confeſſa ſes torts envers moi, m'aſſura du retour de ſon amitié, & m'annonça qu'il me deſtinoit une place ſupérieure dans la troupe ſoldée qu'il ſe propoſoit d'établir à Verſailles. Sur l'obſervation que

je lui fis, que je ne quitterois pas mon emploi que j'aimois, il me dit que tout étoit arrangé avec M. de la Tour-du-Pin.

Le trente on bénit les drapeaux de notre garde nationale.

Le premier octobre, MM. les gardes-du-corps donnèrent un grand dîné à MM. les officiers du régiment de Flandres, à ceux des chaſſeurs des Evêchés, & à quelques officiers & gardes nationaux. A la nuit tombante, j'entendis un grand bruit (mon bureau eſt dans la cour des miniſtres) dans la cour de marbre ; j'y deſcendis ; je vis des gardes-du-corps, des officiers, ſoldats & chaſſeurs des Corps qui étoient à Verſailles, & un grand concours de monde que la crainte où la curioſité y avoient conduit ; je remarquai que le vin avoit échauffé les têtes ; je me retirai & parvins en m'en retournant, à faire rebrouſſer chemin à une patrouille, qui ignorant la cauſe de ce tapage, ſe portoit vers le château.

Le trois, il y eut un déjeûné que MM. les gardes-du-corps donnèrent à leur hôtel ; on m'a aſſuré qu'il avoit été plus indécent encore que le dîné ; j'y avois été invité ; un preſſentiment, dont je m'applaudis, me fit refuſer d'y aller.

Dès ce jour, il exiſtoit une indiſpoſition dans la ville contre MM. les gardes-du-corps ; beaucoup de perſonnes ſe plaignoient d'avoir été inſultées par eux, relativement aux cocardes blanches qu'ils portoient tous, & qu'ils vouloient leur faire prendre.

J'en parlai au comité, qui prit l'arrêté que j'ai l'honneur de mettre ſur le bureau, après que je l'ai eu paraphé.

Le cinq, à l'ouverture de l'Aſſemblée, M. Lecointre rendit compte de ce qui lui étoit arrivé la veille à l'œil-de-bœuf, relativement à une diſtribution de cocardes blanches qui faiſoient des femmes & des abbés, & à un duel qui lui avoit été propoſé, parce qu'il avoit témoigné hautement ſa ſurpriſe de ce que l'on en uſoit ainſi dans les appartemens du Roi, & de ce qu'il avoit fait reprendre à un garde national ſa cocarde, qu'il avoit eu la foibleſſe de changer contre une blanche.

Cet officier fit enſuite la motion que MM. les commandans généraux ſeroient priés de ſe rendre à l'inſtant au comité, & que M. le comte d'Eſtaing voulût bien ordonner (en ſa qualité de commandant général de toutes les troupes alors à Verſailles) à MM. les gardes-du-corps de monter à cheval, de ſe rendre ſur la place d'armes, pour y prêter, entre les mains de la municipalité, qui ſeroit invitée à s'y tranſporter, le ferment preſcrit par l'Aſſemblée nationale.

J'appuyai de tout mon pouvoir cette motion, en obſervant qu'elle pourroit faire ceſſer l'indiſpoſition que la conduite de quelques

gardes-du-corps avoit fait naître, & que cela empêcheroit sûrement les rixes que l'on craignoit.

M. de Beaumont, capitaine d'une des compagnies, dit avec chaleur, en s'adressant au lieutenant-colonel, qui avoit fait cette motion, que jamais ce corps, dans lequel il avoit servi vingt un ans, ne s'y soumettroit; que sans doute il ne le connoissoit pas; que lui M. Lecointre, courroit des risques, s'il persistoit dans son opinion.

M. Berthier fils, alors major général, fut en quelque façon de l'avis du chevalier de Beaumont, & dit que cela pourroit devenir le germe d'une guerre civile; que de plus, l'objet étoit trop important; qu'il falloit y réfléchir, le remettre au lendemain, & inviter MM. d'Estaing & de Gouvernet à s'y trouver.

Le même jour, 5 octobre dernier, j'étois encore à table, lorsque plusieurs membres de ma compagnie vinrent en armes chez moi; me dirent que MM. les gardes du corps étoient, ainsi que le régiment de Flandre, en bataille sur la place d'armes; que plusieurs gardes du corps avoient poursuivi un garde bourgeois de Paris, revêtu de son uniforme, qui vouloit entrer au château; que ce garde sabré par ces MM. s'étoit mis sous la protection de la sentinelle avancée du poste voisin; que cette sentinelle avoit crié aux plus avancés de ces gardes du corps de se retirer; mais que ces derniers continuant de sabrer ce parisien, l'un d'eux avoit reçu un coup de fusil, dont il avoit été blessé; que cette rixe avoit excité une grande fermentation; que de plus il y avoit sur l'avenue de Paris un grand nombre de femmes de la capitale, avec quelques pièces de canon, & que sans doute on ne tarderoit pas à rassembler les compagnies.

On battit en effet l'Assemblée, et à quatre heures & demie ma compagnie se trouva réunie, ainsi que plusieurs autres, sur l'avenue de Saint-Cloud.

M. le Cointre, commandant de notre division, passa dans ce moment; j'allai à sa rencontre; je lui demandai des ordres; il dit n'en avoir point encore à me donner; qu'il cherchoit les généraux; qu'il ne les rencontroit nulle part.

Je restai dans la même position jusqu'à ce que M. le Cointre repassant encore, m'ordonna de poster ma troupe au rendez-vous général, (l'esplanade devant le corps-de-garde de la place d'armes,) il n'avoit encore rencontré que M. le comte de Gouvernet, qui ne lui avoit point donné d'instructions, n'en ayant point reçu de M. le comte d'Estaing.

En arrivant, je demandai des cartouches à M. de la Tonti-

nière, qui toujours avoit été chargé de ces détails; il me dit qu'il n'en avoit pas ( je n'en avois que douze, pour soixante-douze hommes. )

Sur les huit heures du soir, un officier supérieur, que je ne pus reconnoître, & dont je ne pus m'approcher, ordonna aux compagnies de se retirer; elles répondirent qu'elles ne le feroient qu'après les gardes du corps. Dans l'intervalle de ce moment à celui où le même officier revint, je fus informé que des voitures du roi s'étoient présentées pour sortir par la grille de l'orangerie, & que cela avoit occasionné du tumulte. Pour m'en convaincre, j'envoyai un caporal & quatre hommes à ce poste qui étoit occupé par des gardes de la compagnie de Presle; au retour de ce petit détachement, je sus qu'en effet plusieurs voitures des grandes écuries du roi s'étoient présentées pour sortir par cette grille, mais qu'au refus que fit la garde nationale de son ouverture, elles s'en retournèrent au galop au lieu d'où elle étoient parties.

Comme je vous le disois dans le moment, Messieurs, le même officier supérieur reparut dans le corps-de-garde de la garde du roi, & dit que MM. les gardes-du-corps alloient se retirer.

Sur les huit heures un quart, MM. les gardes-du-corps défilèrent par quatre, en longeant l'esplanade, pour se rendre à leur hôtel. Le dernier peloton avoit le sabre à la main, & en faisoit usage sur des gens que l'obscurité ne permettoit pas de distinguer; dans l'instant, quelques coups de pistolets partirent de ce dernier peloton; & dirigés sur la garde nationale, l'une des balles perça le chapeau du sieur *Moneret*, la même ou une autre traversa les vêtemens du sieur *Lou-del*, l'un & l'autre gardes de ma compagnie, alors dans l'enceinte de l'esplanade. J'étois présent, & j'ai vu que l'un de ces coups de pistolets avoit été tiré par un officier ou garde arriéré de quelques pas de la colonne, & le seul peut-être qui fût sans manteau.

Quelques gardes bourgeois qui se trouvèrent dans ce moment sur l'esplanade & dont les armes étoient chargées, ripostèrent par quelques coups de fusil. A cette décharge, le dernier & l'avant-dernier escadron des gardes-du corps firent un à droite en très-mauvais ordre, & une décharge de leurs mousquetons, à laquelle on riposta, mais foiblement.

Les gardes-du-corps galoppèrent & disparurent bientôt.

L'alarme devient générale: on craint de voir reparoître les gardes-du-corps réunis & en force; on assure qu'il existe des munitions; on somme de nouveau M. de la Tontinière d'en donner; un sergent, M. *Burry*, le menace de lui faire perdre la vie, s'il n'en donne

pas ; la crainte s'empare du premier, qui fait mettre sur l'esplanade une demi-tonne de poudre & un demi-baril de balles.

On charge alors les fusils & les canons ; on se met en état de repousser les gardes-du-corps, s'ils reparoissent avec des desseins hostiles.

Dans ce moment, des hommes armés de piques, du peuple de Paris, arrivent sur l'esplanade ; ils demandent du pain. M. Dutannay, capitaine, avoit quitté le poste ; j'en avois pris le commandement ; M. *Raisin* étoit en second : j'envoie chercher du pain chez tous les boulangers, & une barique de vin que je leur fais distribuer.

Cette distribution à peine finie, un groupe de poissardes & de lanciers de Paris arrivèrent au corps-de-garde par la rampe de la rue de la chancellerie, conduisant un garde-du-corps qu'ils disoient vouloir décapiter. Je les arrête, je les prie de suspendre un moment, je m'approche du garde, qui me remet ses armes ; je lui rends son sabre ; je ne garde que son pistolet, parce qu'il étoit chargé ; il dit hautement & sans être interrogé qu'*il n'étoit d'aucun complot ; qu'il n'avoit point été du dîner ; qu'il étoit dans son lit avec la fièvre, mais que l'honneur lui avoit fait la loi de monter à cheval.* Je fais de nouvelles instances pour modérer la colère des lanciers : je parvins à les conduire dans un des dortoirs du corps-de-garde, où ils jugèrent qu'il devoit périr, *parce qu'il étoit un de ceux qui avoient tiré sur le peuple.* Je n'étois plus maître d'eux ; ils se portent dans le corps-de-garde où ils ne le trouvent plus. Pendant ces discussions, M. Raisin, à qui j'en avois donné l'ordre, étoit parvenu, à l'aide de plusieurs hommes de ma compagnie, à le faire sortir & à le cacher dans la chambre du chirurgien des anciens gardes-françoises, qui loge dans la caserne. Leur colère se tourna alors contre moi ; ils m'accusèrent d'avoir ordonné cet élargissement, pendant que, pour les tromper, je les entraînois d'un autre côté ; beaucoup concluoient pour me faire subir le sort qu'ils destinoient au malheureux Garde-du-Corps ; beaucoup aussi étoient portés à m'excuser : je crus prudent de m'évader pour quelques momens (1).

Sur les neuf heures, je m'apperçus que MM. les gardes-du-corps étoient en bataille dans la cour des ministres, & les gardes-suisses aussi en bataille à quelques pas devant eux.

---

(1) M. de Moucheron, chevalier de St.-Louis, est venu quatre jours après me faire ses remerciemens ; je lui ai remis son pistolet : il m'a donné un certificat qui constate ces faits ; l'original est déposé à l'état-major.

Tout étoit aſſez calme ; je partis pour me rendre chez moi ; je conduiſis mon détachement, qui y prit quelque nourriture ; je me rendis chez M. le Cointre avec deux gardes de ma compagnie ; M. Jouanne y étoit ; ce capitaine reçut ordre de joindre ſa compagnie à la mienne & ſous mes ordres, & il me donna celui de me rendre ſur l'eſplanade, d'y former ma troupe en bataille, afin d'être prêt à me porter où le beſoin l'exigeroit. J'obéis ; en chemin j'ai appris que deux voitures de la reine, précédées du ſieur Valentin, piqueur, s'étoient préſentées pour ſortir par la grille du dragon ; que l'ouverture leur en avoit été refuſée ; que cinq autres voitures des écuries de la Reine étoient en mouvement pour ſortir auſſi. D'après les renſeignemens que j'ai pris, j'ai ſu que les deux premières voitures étoient conduites par les nommés la Jeuneſſe & Brugnon, & les cinq autres par les nommés Dubois, Comtois, Réal, Jérôme & Biron, & que madame de Salvert, femme du commandant de l'écurie, étoit dans celle conduite par ce dernier.

Sur les dix heures, M. le Cointre parut ſur l'eſplanade, m'ordonna de monter à cheval avec lui, & de laiſſer ma troupe aux ordres de M. Jouanne.

J'accompagnai ce lieutenant-colonel, qui alla reconnoître M. le duc d'Aumont, qui venoit d'arriver de Paris, à la tête d'une diviſion qu'il avoit miſe en bataille ſur la place d'armes, la droite appuyée à l'hôtel des gardes de la porte.

Je ſuivis encore M. le Cointre ſur l'avenue de Paris, où il reconnut le corps de l'armée ; nous y trouvâmes M. le comte de Gouvernet, (il étoit environ minuit) à la tête des grenadiers, qui donna des ordres au lieutenant-colonel qui me tranſmit celui de me rendre au corps-de-garde de la place d'armes, où il ſe rendit auſſi ; d'y tout diſpoſer pour recevoir la garde pariſienne qui venoit partager avec nous la garde de ſa majeſté.

La garde pariſienne prit poſſeſſion des caſernes dont les dortoirs venoient d'être ouverts.

L'ordre établi, je reçus celui de faire des patrouilles & de me retirer.

Il étoit environ trois heures & demie, lorſque je rentrai chez moi ; un inſtant après je vis paſſer M. le Cointre qui alloit en faire autant ; je me mis à ma fenêtre, & l'engageai a reconduire juſques chez eux deux Cent-Suiſſes en uniforme galonné, que la reſſemblance des habits pouvoit, dans l'obſcurité, faire prendre pour des gardes-du-corps. Il eut la bonté de ſe rendre à ma prière.

Le ſix, ſur les ſept heures, au ſon du tambour, les citoyens furent invités à fournir gratuitement des vivres à nos frères de Paris.

A dix heures, on battit les drapeaux; chaque diviſion prit les ſiens, & alla ſe former ſur la place d'armes, la première ayant ſa droite appuyée à la grille du château, & la ſeconde ſa gauche ſur la même grille.

Le roi partit ſur les une heure.

Le huit, à l'ordre, M. Lecointre demanda que M. le comte d'Eſtaing fût invité à déduire les raiſons qui l'avoient porté à ne point donner d'ordre dans les journées des cinq & ſix : ſa motion, quoique goûtée, n'eut point de ſuite.

Le même jour, il fut fait lecture d'une lettre de ce général ; il fut décidé qu'elle ſeroit imprimée.

La neuf, on produiſit au comité pluſieurs écrits qui nous accuſoient d'avoir mal gardé le roi, & d'avoir les premiers tiré ſur les gardes-du-corps. Pour détruire ces aſſertions, il fut décidé que l'on feroit un mémoire juſtificatif de notre conduite ; MM. Lecointre, Thorillon & moi, fûmes chargés de le faire.

La lettre de M. d'Eſtaing revenue de l'impreſſion, que je vous repréſente ici, on s'apperçut que la Municipalité avoit, dans la journée du cinq & avant quatre heures après midi, donné des ordres à notre général de ramener le Roi à Verſailles le plus tôt poſſible. Cette phraſe n'étant pas très-explicative, il fut envoyé une députation à la Municipalité, pour lui demander une copie de cet ordre que l'on préſumoit tranſcrit ſur ſes regiſtres, mais il ne s'y trouva point porté. ( M. du Breton étoit de cette députation. )

Quelques jours après, M. Lecointre rendit compte au Comité d'une converſation que lui & M. Perrot avoient eue chez M. de la Fayette, avec M. de Gouvernet, & demanda qu'il fût invité à venir à l'Aſſemblée. Un inſtant après, arrive une lettre de lui ; on en fait lecture ; elle contenoit ſa démiſſion.

Le ſeize, une lettre de M. le comte d'Eſtaing, qui contenoit ſa démiſſion, fut imprimée & envoyée aux compagnies ; quelques jours auparavant, il en avoit écrit une autre, par laquelle il prioit M. Berthier d'aſſurer M. le commandant de la première diviſion de l'eſtime particulière qu'il avoit, & qu'il conſerveroit toujours pour lui.

Telle eſt, meſſieurs, l'expoſition ſimple que vous m'avez demandée des faits dont j'ai été témoin, & qui ſont parvenus à ma connoiſſance.

Je vous requiers, meſſieurs, de m'en donner acte. En conſéquence du réquiſitoire dudit ſieur Durup de Baleine, toutes les pièces qu'il nous a préſentées, au nombre de trois, ſont, à ſa réquiſition, demeurées jointes à ces préſentes, après avoir été ſignées & paraphées par lui & par nous, & nous lui avons accordé acte de la

présente déclaration : rayés dans le cours de la présente déclaration, du consentement dudit sieur de Baleine, vingt-six mots comme nuls ; & a, ledit sieur de Baleine, signé avec nous.

*Signé*, DURUP DE BALEINE, AGIER, PERRON.

## AVIS.

Comme des papiers publics disent que quelques particuliers se sont permis de changer de cocarde ; la garde nationale de Versailles, regardant comme inséparables la Nation & le Roi, & la cocarde qu'elle a adoptée représentant l'un & l'autre, déclare qu'elle sera aussi constante à l'égard de sa cocarde, qu'elle le sera à jamais dans ses sentimens de fidelité envers la Nation, la Loi & le Roi.

Arrêté à l'assemblée de l'état-major & des capitaines de la garde nationale de Versailles, le quatre octobre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

*Signé*, Estaing, Berthier, Lecointre, Leroy, le chevalier Deroche, Dessingy, Hyver, Vauchelle, Jouanne, d'Enniée, commissaire aux revues, Simon, Mettereau, Devilliers de la Bellangerie.

*Nota*. La lettre du Roi à M. d'Estaing, & la lettre de MM. les officiers & capitaines, se trouvent à la fin de la déclaration de M. Lecointre.

## N°. IX.

*Du 22 décembre 1789.*

*Déclaration de M. Mettereau, ancien capitaine de la garde nationale de Versailles, & faisant les fonctions d'aide-de-camp auprès de M. le comte d'Estaing.*

MESSIEURS,

En exécution des ordres que vous m'avez donnés par votre lettre du présent mois, je vous fais ma déclaration ainsi qu'il suit :

En septembre dernier, M. le comte d'Estaing à l'ordre, après avoir invité MM. les officiers qui n'étoient pas au moins du grade de capitaine, à se retirer, ce qui fut fait, demande notre serment sur des objets de la plus haute importance. Le serment proféré, il nous lit une lettre de M. de la Fayette, par laquelle ce général annonçoit que l'insubordination des Gardes-françoises étoit telle,

qu'il n'en étoit plus le maître; qu'il craignoit qu'ils ne se portassent à Versailles & n'y causassent les plus grands désordres.

M. le comte d'Estaing part de cette lettre pour nous faire sentir la nécessité que Versailles soit renforcé de douze cents hommes, au moins, d'infanterie réglée; que cette force jointe à celle de la maison du roi, et de notre milice, mettra nottre ville à l'abri de toute incursion. La crainte que plusieurs capitaines conçurent d'une demande de troupes réglées, après les événemens du mois de juillet, occasionna plusieurs débats; enfin, la majorité s'étant rendue aux raisons du général, on députa à la Municipalité, (j'étois de ce nombre-là) M. le comte d'Estaing montra la même lettre de M. de la Fayette; la Municipalité consentit à se prêter à cette demande, en gardant la lettre de M. de la Fayette. Le général craignant que la publicité de cette lettre ne fût préjudiciable à son auteur, proposa de l'échanger contre une de M. de St.-Priest, ministre; ce qui fut agréé; en conséquence, M. le comte d'Estaing monta au château. Mes affaires m'appelant, je n'ai pas vu la fin de cette Séance.

Quelques jours après, M. le comte d'Estaing, à l'ordre, nous dit que le régiment de Flandre arrivoit; que le Roi lui avoit ordonné de lui donner la liste des officiers qui iroient au-devant de ce régiment: il part; nous le suivons, & sur les six heures le régiment paroît; nous l'accompagnons jusques sur la place d'armes, où il prête serment entre les mains de la Municipalité.

Le lendemain le roi écrivit de sa main une lettre à M. le comte d'Estaing, pour lui témoigner sa satisfaction de notre conduite.

Quolques jours après, plusieurs d'entre nous reçoivent des lettres d'invitation de MM. les gardes du Roi de se trouver *le premier octobre* à un repas qu'ils donnent à la salle d'opéra. Je n'ai pas été de cette fête; je n'en connois les détails que par oui-dire; pour quoi je n'en dis rien ici.

Dès cet instant on parloit du changement de cocardes. Plusieurs de nos officiers avoient déjà arboré la blanche.

Le quatre octobre au soir, je fais rencontre dans le parc, de M. le Cointre notre lieutenant-colonel, qui étoit avec M. Haracque, lieutenant, compagnie Tellier; je leur dis que nombre de braves citoyens se plaignoient que MM. les gardes-du-corps avoient arraché & foulé aux pieds la cocarde nationale; que cependant je ne croirai ces excès qu'après les avoir vus.

Nous montons à l'œil-de-bœuf; mon devoir auprès de M. le comte d'Estaing m'y appeloit: je croyois le trouver dans les appar-

temens du Roi ; en conféquence je paffe dans l'appartement où eft le lit de Louis XIV : à peine fuis-je entré, qu'un officier des gardes-du Roi, décoré de la croix de faint-Louis, vient à moi, & regardant ma cocarde d'un air dédaigneux, me dit : eft-ce bien là la cocarde que vous adoptez ? Croyez-vous que la majeure partie de votre corps penfe comme vous ? -- Oui certainement, je le crois. Il me quitte alors d'un air de colère & de mépris ; & je lui dis : il eft indécent, Monfieur, que vous me faffiez cette queftion, & que vous teniez cette conduite chez le Roi. Je rentre dans l'œil-de-bœuf. Je rencontre M. de la Bellangerie, l'un de nos capitaines, qui avoit à fon chapeau une cocarde blanche d'une groffeur énorme. Il me dit que c'étoient des dames qui l'avoient attachée à fon chapeau. Je le quitte avec indignation.

Je paffe dans la grande galerie. Je fais rencontre de trois dames qui viennent à moi, en difant, vive la cocarde blanche ! c'eft la bonne, & m'en propfent une ; je me retire fans leur répondre, me contentant de leur exprimer le mépris de leur propofition par un coup d'œil d'indignation.

N'ayant point rencontré M. le comte d'Eftaing, je vais chez lui ; il y étoit : je lui fais part de ce qui vient de m'arriver. Je lui fais le fignalement du garde-du-corps ; il me témoigne de la furprife, & m'obferve que le grand nombre de gardes-du-corps ne lui permet pas d'efpérer qu'il pourra connoître celui que je lui ai défigné. Je me retire.

Le lendemain à l'ordre M. le Cointre rend compte d'une fcène qu'il avoit eue par rapport aux cocardes blanches, & demanda que M. le comte d'Eftaing fût prié de fe rendre, & qu'il mandât aux gardes-du-corps de venir à cheval fur la place d'armes prêter le ferment à la municipalité. Nombre de nos capitaines, fur-tout ceux qui ont fervi dans les gardes-du-corps, s'opposèrent à cette motion du lieutenant colonel ; l'un d'eux lui dit même que fa vie couroit le plus grand danger s'il perfiftoit ; M. le major général s'oppofa auffi de toutes fes forces à cette motion, qui eut beaucoup de partifans, tellement qu'on arrêta que les généraux feroient invités de fe trouver à l'ordre du lendemain pour terminer cette affaire.

A ma rentrée chez moi le même jour, j'apprends qu'un nombre d'hommes & de femmes armés arrivent de Paris, fe portent du côté du château ; je raffemble ce que je peux de ma compagnie, &, felon l'ordre du commandant de ma divifion, je me rends au corps-de-garde des ci-devant gardes-françoifes. J'y fuis refté depuis cinq heures jufqu'à huit heures en ftation, fans généraux, fans ordres,

avec peu de munitions, quoique j'en aye demandé au garde de l'artillerie, qui nous dit n'en plus avoir. Après être resté trois heures la pluie sur le corps dans cette position, M. le comte d'Estaing paroît, nous dit que tout est tranquille, que l'on peut se retirer. Nos gardes lui disent qu'il convient que les gardes-du-corps en fassent autant; il en donne l'ordre; ils défilent vers la rampe; des coups de pistolet tirés de quelques-uns de ceux de leur arrière-garde sur nos pelotons, attirent une riposte de quelques coups de fusil de notre part.

Alors toute cette arrière-garde fait volte-face & lâche une décharge de mousqueterie, tant sur nous que sur quelques volontaires de la Bastille, qui étoient çà & là dans la place d'armes, & s'enfuient : nous avons encore riposté à cette décharge par quelques coups de fusils, ainsi que les volontaires de la Bastille. Les gardes-du-corps retirés, j'ai sorti notre esplanade, & j'ai vu un cheval tué & un autre blessé. Personne ne paroissant, n'ayant plus du tout de munitions, je me suis retiré & j'ai fait des patrouilles dans la ville jusqu'à minuit.

Le lendemain six, ayant entendu battre l'assemblée, je passe chez le général, M. le comte d'Estaing, & lui demande des ordres. Il me dit qu'il ne pouvoit m'en donner; une personne lui dit que M. le Cointre fait battre l'assemblée; il répond qu'on peut se réunir, & m'engage à passer avant, si je peux, chez le Roi s'informer de sa part de l'état du Roi, & lui demander si Sa Majesté à des ordres à lui faire passer. Je pénètre chez le Roi, que je trouve dans la consternation, ainsi que la Reine, avec Madame leur fille. Ils parurent sensibles à ce que je leur dis de la part de M. le comte d'Estaing. Le Roi me dit qu'il n'avoit rien cependant à lui mander.

Je me retire : quoique je fusse en habit bourgeois, j'eus beaucoup de peine à sortir, plusieurs, & en grand nombre, m'arrêtant & me prenant pour un garde-du-corps; de sorte qu'en différens endroits des bourgeois ont été sommés de déclarer s'ils me connoissoient; autrement j'aurois couru le plus grand danger.

Aussi-tôt que j'ai été libre, j'ai rassemblé ma compagnie, & me suis transporté dans la place d'armes, où partie de ma division étoit déjà rangée sur trois lignes. Comme il se faisoit différentes décharges de mousqueterie, une balle est venue me frapper à la tête : j'ai été emporté chez moi blessé, où j'ai été un mois à guérir, ce qui m'a fait donner ma démission de capitaine.

Tel est l'exposé au vrai de tout ce que j'ai vu & qui est parvenu à ma connoissance : en foi de quoi j'ai signé le présent, à Versailles ce vingt-deux décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Il ſe trouve dans le contenu de la préſente déclaration dix-huit mots rayés comme nuls. Approuvé le contenu de la préſente déclaration, comme ſincère & véritable.

*Signé*, Mettereau, ancien capitaine de la garde nationale de Verſailles, & faiſant les fonctions d'aide-de-camp auprès de M. le comte d'Eſtaing.

## N°. X.

### *Déclaration de la veuve Ruvet.*

Le quatre Janvier mil ſept cent quatre-vingt-dix eſt comparue par-devant nous Anne-Marguerite Handel, veuve de François Ruvet, demeurante rue de la Chanverrerie, n°. 18; laquelle nous a déclaré qu'étant allée à Verſailles le 5 Octobre précédent, pour ſes affaires, comme elle ſe rendoit ſur les cinq heures du ſoir chez M. Target, pour le conſulter, elle rencontra dans l'avenue de Paris une troupe de femmes & d'hommes armés de piques; pluſieurs d'entre ces femmes la provoquèrent, la ſoupçonnant d'être une ariſtocrate (c'étoit le mot dont elles ſe ſervirent) & l'entraînèrent à la ſalle de l'Aſſemblée Nationale, où elle paſſa la nuit avec elles, juſqu'environ cinq heures & demie que ces femmes ſe déterminèrent à aller au Château, & l'entraînèrent de nouveau avec elles dans les cours du Château, où elle fut témoin des excès commis contre les Gardes-du-Corps, & entendit différentes femmes crier, lorſqu'on apprit que M. de la Fayette ſauvoit quelques Gardes-du-Corps & demandoit leur grace, que c'étoit un traître à la Nation & qu'il falloit s'en défaire. Elle s'approcha plus particulièrement d'un grouppe de femmes qui étoient près des arcades du côté de l'appartement de Madame Elizabeth, & où ſe trouvoit un particulier avec l'uniforme national, taille de cinq pieds quatre pouces environ, viſage ovale & blême, nez aquilin, grande bouche, ſourcils épais, chevelure forte & noire, avec un chapeau rabattu ſur les yeux, portant une croix de malthe. Ce particulier lui parut gliſſer de l'argent dans la main de ces femmes qui ſe preſſoient toutes autour de lui; elle l'entendit leur dire qu'il falloit reſpecter M. le Dauphin & Monſeigneur le duc d'Orléans, mais qu'il falloit avoir la tête de la Reine & de M. de la Fayette; que ce dernier étoit un traître, puiſqu'il n'étoit parti de Paris que malgré lui, très-tard, & qu'étant au pont Louis XVI, il s'étoit écrié : faut il, que je trahiſſe mon Roi! qu'on avoit été obligé de le faire marcher en

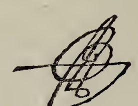
tirant à côté de lui quelques fusils en l'air. Elle vit parmi ces femmes une qui avoit beaucoup de barbe, une figure affreuse, & une espèce de faucille, & qui s'écria : c'est moi qui lui couperai la tête, à cette g.... La veuve Ruvet s'avança vers ce particulier, & lui dit qu'il cherchoit à tirer les marons du feu avec la patte du chat; que cet assassinat étoit une chose affreuse; mais que si c'étoit une chose si glorieuse, & s'il y avoit quelque récompense, il n'avoit qu'à le faire lui-même; sur quoi ce particulier lui répondit qu'elle ne savoit ce qu'elle disoit. La veuve Ruvet lui repartit que ce n'étoit point à eux à se mêler de tous ces différends; qu'ils étoient faits pour obéir, & non pour assassiner leur Souverain; qu'ils se feroient le plus grand mal, parce que certainement les troupes nationales ne souffriroient point cet assassinat, & qu'elles tireroient sur les assassins les canons qu'on avoit amenés: sur cette réponse une de ces femmes s'écria qu'elle parloit comme un aristocrate, lui porta un coup violent sur la poitrine, qui lui a fait cracher long-temps le sang, & dont elle s'est ressentie pendant plus de trois mois. Ce coup n'a pas empêché la veuve Ruvet de les exhorter de nouveau à se tenir tranquilles; mais ces femmes lui répondoient qu'on leur donnoit de l'argent pour cela; que c'étoit un Officier de la Garde Nationale, & qu'elles vouloient avoir M. le Duc d'Orléans sur le trône, & tuer M. de la Fayette. La veuve Ruvet leur disoit toujours que ce seroit amener les plus grands malheurs & la guerre civile, & qu'il valoit mieux qu'elles gardassent l'argent & se tinssent tranquilles; elle entendit encore deux de ces femmes dire, lorsque M. de la Fayette rentroit, après avoir sauvé les gardes-du-Corps, qu'il faudroit prendre le moment où un particulier avec deux épaulettes, qui accompagnoit M. de la Fayette, le quitteroit, pour se défaire de lui. La veuve Ruvet entendit dire que ce particulier étoit un Commandant de Bataillon; elle l'a vu & reconnu depuis, à un corps-de-garde de la rue Quincampoix.

La veuve Ruvet a de plus déclaré que le lundi 28 décembre dernier, elle a rencontré, sur les cinq heures du soir, aux tuileries, où elle étoit allée pour tâcher de présenter un placet à Madame Elizabeth, ce même particulier, habillé d'un habit rayé, & avec sa croix de Malthe, qui l'a abordée, l'a interrogée sur ce qu'elle faisoit; & apprenant d'elle que divers malheurs l'avoient réduite dans un état de détresse, il lui dit que comme elle étoit douée de beaucoup d'intelligence, il pouvoit lui être utile; que cela dépendoit d'elle. Il a ajouté qu'il étoit impossible que l'état de choses actuel durât; que les représentans de la Commune à l'hôtel-de-ville n'agissoient que pour leur intérêt; que quand ils auroient fait leur coup, ils s'en

iroient; que l'ancien ordre de choſes reviendroit; que la Nobleſſe & le Clergé reprendroient le deſſus; que la Nation ſeroit alors ſacrifiée; qu'il falloit prévenir cela, & que ſi la veuve Ruvet vouloit ſe prêter à faire des commiſſions pour des perſonnes qui vouloient rétablir les choſes, elle n'auroit qu'à venir tous les jours aux tuileries avec une camiſole à longues manches, ſur leſquelles ſeroient des boutons qu'on lui donneroit, & qui ſerviroient à la faire reconnoître; que la veuve Ruvet lui déclara qu'elle étoit bonne Citoyenne; qu'elle ne ſe prêteroit à rien de ce qui ſeroit contraire à l'intérêt de la Nation; que tout en prolongeant cette converſation, ce particulier la conduiſit juſques dans les champs élyſées, toujours l'exhortant à ſe prêter au rôle qu'on vouloit lui faire jouer; que la veuve Ruvet témoignant quelqu'effroi d'être ſeule ſi tard & au milieu de la nuit, ce particulier chercha à la raſſurer, & lui dit qu'on lui donneroit une carte afin de lui procurer une entrée libre dans tous les appartemens de la Cour, où elle auroit l'air d'aller préſenter un mémoire. Enſuite il appela un autre particulier qui le ſuivoit à quelques pas, & lui demanda quelle étoit la dame qui étoit de ſemaine chez la Reine; ce particulier parla ſi bas qu'elle ne l'entendit pas. Comme ils étoient dans les champs élyſées, ce dernier s'approcha, & demanda au particulier s'il avoit bientôt fini, en lui ajoutant que c'étoit une marchandiſe dont il falloit ſe défaire. Celui-ci lui répondit en le priant de faire tenir ſon cabriolet au cours la Reine, & continua à exhorter la veuve Ruvet à ſe charger de ces commiſſions, en lui promettant beaucoup d'argent. Voyant qu'il ne réuſſiſſoit pas, il voulut employer un ton doucereux, & ſe porta même juſqu'à careſſer le menton de la veuve Ruvet; ce qui l'indigna tellement que d'un coup de pied elle l'étendit à terre, ſe jeta ſur ſon épée, la tira, lui en donna un coup, & ſe ſauva précipitamment. Elle rencontra en fuyant, l'autre particulier qu'elle avoit déjà vu à côté du cabriolet, & lui dit que ſon camarade le demandoit, le tout afin de l'empêcher de la pourſuivre. Lecture à elle faite de la préſente déclaration, a reconnu qu'elle étoit vraie, excepté que l'offre de la carte lui a été faite dans les tuileries, & non dans les champs élyſées.

Je certifie que les faits contenus dans la préſente déclaration ſont véritables, & j'offre de venir dépoſer en juſtice. Ce quatre janvier 1790, veuve Ruvet.





## N°. XI.

### *Déclaration de M. Regnier.*

Le vingt-cinq ſeptembre mil ſept cent quatre-vingt-dix, eſt comparu devant moi, membre du comité de recherches de la municipalité de Paris, M. Marcel Regnier, un des électeurs réunis au 14 juillet 1789, lequel a déclaré qu'il a vu avec ſurpriſe dans le recueil de la procédure criminelle inſtruite au châtelet de Paris ſur la journée du 6 octobre, partie première, page 224, que M. Mirabeau le jeune a dépôſé que l'homme qui tenoit la buvette de l'aſſemblée nationale, du côté de la rue des Chantiers, & qui vend actuellement des brochures ſous le couloir qui conduit de la ſalle de l'aſſemblée aux Tuileries, avoit diſtribué des comeſtibles avec profuſion à tous venans, & que deux perſonnes lui ayant demandé qui eſt-ce qui le paieroit, il avoit répondu : *M. le duc d'Orléans m'a dit que je pouvois donner ;* que le déclarant étoit, lors de cet événement, dans la matinée du dix octobre, à la tribune des ſuppléans; qu'à côté de lui étoit un jeune homme, qui doit être le buvetier dont parle ledit ſieur Mirabeau le jeune dans ſa dépoſition ; que ce jeune homme dit au déclarant & à d'autres perſonnes préſentes, qu'il étoit extrêmement fatigué, ayant diſtribué toute la nuit du pain, du vin, des cervelats & autres comeſtibles au peuple, qui étoit dans la ſalle de l'aſſemblée nationale ; qu'il en avoit reçu l'ordre de M. Mounier, préſident de l'aſſemblée ; ordre qu'il montra, tant au déclarant qu'à pluſieurs autres des perſonnes qui étoient dans la tribune ; que le déclarant croit ſe rappeler que ledit ordre étoit effectivement écrit en entier de la main de M. Mounier ; qu'ayant vu hier ledit buvetier, qui vend aujourd'hui des livres à l'entrée de l'aſſemblée nationale, près les Tuileries, le déclarant lui demanda s'il ſe rappeloit lui avoir montré cet ordre de M. Mounier ; qu'il lui a répondu qu'il devoit l'avoir encore, attendu qu'il n'étoit pas encore payé ; que lui ayant demandé ſon nom, afin de pouvoir le citer, il lui a dit s'appeler Brille, & que ſon mémoire de fourniture ſe monte à cent ſoixante-dix livres quelques ſous. Ajoute le déclarant qu'il ne connoît point les perſonnes qui étoient avec lui dans la tribune des ſuppléans, lorſque le buvetier leur montra cet ordre de M. Mounier. Lecture faite de ladite déclaration, M. Regnier a déclaré y perſiſter, & a ſigné avec moi ; ſeize mots, & trois chiffres à la quatrième ligne, rayés comme nuls.

J. Ph. GARRAN, REGNIER.

## N°. XII.

*Lettre de M. le Procureur du Roi du Châtelet à M. Chabroud, avec la liste des témoins à assigner.*

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser les trois listes des témoins qui m'ont été indiqués sur la dénonciation des faits du six octobre mil sept cent quatre-vingt-neuf, & que vous avez pris la peine de me demander. Comme ces listes sont celles qui m'ont été remises par M. le procureur-syndic de la part du comité des recherches de la municipalité, je vous prie, lorsqu'elles ne vous seront plus utiles, d'avoir la complaisance de me les faire repasser, afin que je les fasse joindre au reste de la procédure.

M. le rapporteur de l'affaire du sieur Abbé de Douglas, étant, Monsieur, dans ce moment-ci à la campagne, j'ai fait reprendre toutes les pièces de la procédure dont j'aurai l'honneur de vous donner communication quand cela pourra vous convenir. Je voudrois savoir le moment qui vous sera le plus commode, afin de m'arranger de manière à me trouver chez moi.

J'ai l'honneur d'être très-respectueusement,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur, DE FLANDRE.

*Paris, ce premier septembre 1790.*

### LISTE DES TÉMOINS A ASSIGNER.

M. le comte de Luxembourg, capitaine des gardes.

M. le marquis d'Aguesseau, major des gardes, rue de Ventadour, N° 8.

M. Sudan, valet-de-pied de la reine.

M. Gondrau, capitaine de la compagnie centrale de S. Philippe-du-Roule, rue des Saussayes, N° 6.

M. Theodore de Bery, valet de-pied de la reine.

M. Rodolphe de Bery, valet-de-pied de la reine.

M. Blaise Etienne, feutier de la reine.

M. Baudart, l'un des cent-ſuiſſes, de la garde ordinaire du roi.
M. le duc d'Ayen.
M. Regnier, ancien contrôleur à la cour-des-aides, rue baſſe, porte S. Denis, ou rue d'Orléans.
M. Durepaire, garde du roi, cul-de-ſac des Petits-Pères, N° 6.
M. Duval Dumets, garde-du-roi.
MM. Joſeph Bernard & Joſeph Valdony, deux des cent-ſuiſſes.
M. de Champſeru, docteur en médecine, rue du haſard.
M. le chevalier de Maubourg.
M. le marquis de Maubourg, député, donnera ſa demeure.
M. Chauſſard, capitaine d'infanterie, aide-de-camp de M. le duc d'Ayen, à l'hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré.
M. Lecointre, négociant, & lieutenant-colonel de la garde nationale, à Verſailles.
M. le comte d'Eſtaing, ci-devant commandant de ladite garde.
M. Jouanne, nogociant & capitaine de ladite garde.
M. Eſnard, jeune, caporal dans la compagnie de Jouanne.
M. Simon, graveur de la maiſon d'Orléans, au palais royal.
MM. Jean Bernard & Jean Valdony, des cent-Suiſſes.
Madame de la Varenne, portière du petit-hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré.
Madame la marquiſe de Tourzel, gouvernante des enfans de France.
Meſdames Adélaïde & Victoire, tantes du roi.
Madame la ducheſſe de Narbonne, dame d'honneur de madame Adélaïde.
Madame la comteſſe de Chaſtellux, dame d'honneur de madame Victoire.
MM. Bergaſſe, Mounier & Lally-Tolendal.
M. de la Fayette, commandant-général.
M. George Mandier, caporal de Flandres, compagnie de Champagny.
M. Julien, avocat au parlement, & aide-de-camp de M. de la Fayette.
M. Deniſe, ſergent-major de la garde nationale de Verſailles, compagnie de Simon.
M. Amelin, commandant de bataillon de la garde nationale de Paris.
M. de Vareilles, ancien contrôleur de la régie, & ſergent-major de la compagnie de Jouanne, à Verſailles.
M. Grincourt, lieutenant dans la même compagnie.
M. Mutel, conſeiller au Châtelet.

M. Rouffilhe de Champferu, médecin.

M. *le duc d'Ayen.*

M. le Baron de Totl, en Suiffe.

M. *le comte de Luxembourg.*

M. Henry, député à l'affemblée nationale, avocat du roi à Orléans.

Madame Thibault, femme-de-chambre de la reine.

Mademoifelle Larrivée, du diftrict des Filles S. Thomas, rue Gretry, N° 1.

M. Gondrau, capitaine de la compagnie du Centre, diftrict S. Euftache.

MM. Borey, valet-de-pied, & Etienne, feutier de la reine.

M. Sudan, valet-de-pied de la reine; ils font deux frères au même fervice.

Madame Elizabeth, fœur du roi.

M. Rouffeau, fondeur, rue de la verrerie.

M. Caze, maître des Requêtes.

Monfieur & Madame. Les valets & les femmes de chambre.

M. Durup de Baleine, capitaine au bataillon de Condé, & fecrétaire au département de la guerre.

M. Bluteau, capitaine de la garde nationale de Verfailles.

M. *le Chevalier de Meaubourg.*

M. Mattereau, ancien capitaine de la garde nationale de Verfailles, & faifant la fonction d'aide-de-camp auprès de M. le comte d'Eftaing.

MM. l'abbé Dupré, & l'Abbé Pommier, habitués à S. Roch.

M. Carra, de la bibliothèque du roi.

M. Diot, député d'Artois à l'affemblée nationale.

Madame Augué, femme-de-chambre de la reine.

M. Gibiard, fondeur, rue de Lappe, fauxbourg Saint-Antoine.

M. *le comte de Chaftellux*, écuyer de madame Victoire.

*Le Vicomte de Narbonne*, écuyer de Madame Adélaïde.

Les femmes-de-chambre de ces deux princeffes, de fervice au mois d'octobre dernier.

Madame la marquife de Combarel.

Madame la veuve Ruvet, demeurant rue de la Chanverrerie, N° 18.

M. Joyminy, entrepreneur de bâtimens, & capitaine de la garde nationale de Verfailles.

Madame Gailliard, rue Froid-manteau, N° 40.

Madame Richard, rue Jean-Tifon, maifon de madame Pichault, fruitière.

# Nº. XIII.

*Du 7 octobre 1789.*

*Brouillon de lettre de M. le comte d'Estaing à la Reine.*

Il m'est impossible de ne pas mettre aux pieds de la reine le véridique hommage de mon admiration. La fermeté inébranlable avec laquelle Sa Majesté s'est réfusée à la proposition de se séparer du roi, est décisive; la reine triomphera de tout; elle aidera à sauver la Monarchie, et nous lui devrons le repos; mais il faut qu'elle croye uniquement ses vrais serviteurs. L'ondulation des idées a plus d'une fois pensé tout perdre. Le roi a toujours voulu le bien : c'est en sacrifiant tout au desir de le faire qu'il est arrivé, comme il le disoit lui-même avant-hier, au point où nous en sommes. Plusieurs de ses anciens ministres, si calomniés, si dévoués à la haine, ne l'ont peut-être méritée que par l'instabilité des principes, & des démarches, ( puisse ce mot m'être pardonné! ) qu'ils n'ont peut-être pu empêcher. Ce malheureux dîner, la santé à la nation omise de dessein prémédité, la visite qui auroit pu tout réparer, si cette santé avoit été portée par des bouches augustes, & qui a caractérisé le mal, parce que tout a été interprété à contre-sens; le dîner aussi impromptu & aussi nuisible du lendemain; de si foibles erreurs, si peu importantes dans tout autre temps, ont persuadé ce qui n'étoit pas, & le malheur que j'avois prévu est arrivé. Si le Roi n'avoit pas été à la chasse, & que j'eusse pu lui parler lorsque l'on ma dit formellement qu'on ne vouloit pas boire à la nation; si au moins à son retour la visite ne m'avoit pas été cachée, d'innocentes victimes . . . , ce tableau est affreux, mais je dois encore en rappeler une partie. Le hasard, car il est plus consolant d'y croire qu'aux complots, a fait ensuite partir avant-hier deux coups de pistolets; ils ne sont pas des gardes-du-Corps; ils étoient tirés de trop bas pour venir de gens à cheval; la fureur que les imputations avoient préparée s'est enflammée. Je me suis vainement placé devant les fusils; j'ai détourné ou relevé les coups; j'ai inutilement crié que j'aimois mieux qu'on tirât sur moi. La plupart de ces frénétiques, en me respectant, en m'assurant qu'ils préféreroient de se tuer eux-mêmes à me faire du mal, m'ont désobéi, & m'ont fait courir tout le risque d'un combat. Cinq furieux qui me menaçoient de me tuer si je ne faisois pas délivrer des cartouches, se sont laissé entrainer par moi, sans s'en appercevoir, dans l'intérieur des cours; & là, au milieu de

tous les gardes à cheval, & devant M. d'Agueſſeau, ils ont continué leurs imprécations. Un mot d'un de nous, & ils étoient exterminés ; ils le voyoient alors, & ils ne ſe taiſoient pas. Tels furent dans tous les temps les martyrs de l'enthouſiaſme ; il eſt indiſpenſable que les rois s'en rappellent ſouvent la force.

Il en faut un autre enthouſiaſme ; & qui plus que la reine a le pouvoir de le faire naître ? La voilà dans ce Paris, qui le reçoit ſi vîte & qui le communique de même. La route a été terrible ; elle doit être oubliée ; ce grand théâtre eſt digne de Votre Majeſté : il peut réſulter de grands biens du malheur paſſé : l'Aſſemblée nationale peut enfin en recevoir le mouvement ; ſa mortelle inertie ne ſera plus poſſible ici ; bientôt la reine, avec quelques ſoins, ſera adorée ; elle fera mouvoir Paris. Qu'elle ſe croye encore madame la dauphine ; qu'elle daigne oublier les torts qu'on a eus, & ils n'en auront plus. Votre Majeſté m'a apperçu hier au milieu d'eux tous ; je l'atteſte, la foule crioit vive la Reine : qu'elle eſt belle, diſoient-ils ! comme elle careſſe ſes enfans ! qu'ils ſont charmans ? n'a-t-elle point peur ? empêchez donc qu'on ne tire ; & puis c'étoit vive la nation, vive le roi. Ah ! madame, ſoyez notre première citoyenne ; penſez-le, dites le, prouvez-le ; & vous feriez tout, ſi vos principes vous permettoient de le vouloir. Je l'ai écrit, je l'ai repeté, & cela n'eſt actuellement que trop démontré ; nous en avons une triſte preuve de plus : la ſeule nobleſſe ensemble étoit les gardes-du-corps ; & hier le peuple, depuis les fauxbourgs, n'a fait que crier à bas la calotte. Le clergé & la nobleſſe n'ont que le roi pour les ſauver ; ils achèvent de ſe perdre ſans le vouloir ; leurs impuiſſantes & tardives tentatives entraîneront la couronne avec eux. M. de la Fayette m'a juré en route, & je le crois, que les atrocités avoient fait de lui un royaliſte : tout françois le doit être juſqu'à un certain point ; il n'a pas à choiſir ; nous nous ſommes donné la main : je lui ai offert de le ſeconder dans le peu que je puis ; & quelque contraire que cela ſoit à mes goûts & à mon âge, s'il le veut, & qu'il le trouve néceſſaire, je lui tiendrai parole ; c'eſt à mon devoir que je l'ai donnée. La dernière choſe que j'ai dite au Roi, & qui acquerroit quelque valeur ſi la reine la rappeloit, c'eſt qu'il falloit avoir confiance dans M. de la Fayette, & l'en perſuader. Je n'ai parlé qu'une fois d'affaire à M. Mercy : cette ſeule fois m'a ſuffi pour me convaincre qu'il penſe comme moi ; il diroit, je crois de même, s'il avoit vu les mêmes choſes.

# N°. XIV.

*Brouillon de lettre de M. le comte d'Estaing à la Reine.*

Mon devoir & ma fidélité l'exigent..... il faut que je mette aux pieds de la reine le compte du voyage que j'ai fait à Paris. On me loue de bien dormir la veille d'un assaut ou d'un combat naval. J'ose assurer que je ne suis pas timide en affaires. Elevé auprès de monseigneur le dauphin qui me distinguoit, accoutumé à dire la vérité à Versailles dès mon enfance, soldat & marin; instruit des formes, je les respecte sans qu'elles puissent altérer ma franchise ni ma fermeté.... Eh bien! il faut que je l'avoue à votre majesté, je n'ai pas fermé l'œil de la nuit. On m'a dit dans la société, dans la bonne compagnie, & que seroit-ce juste ciel si cela se répandoit dans le Peuple? on m'a répété que l'on prend des signatures dans le clergé & dans la noblesse. Les uns prétendent que c'est d'accord avec le roi, d'autres croient que c'est à son insu. On assure qu'il y a un plan de formé; que c'est par la Champagne ou par Verdun que le roi se retirera ou sera enlevé; qu'il ira à Metz. M. de Bouillé est nommé, & par qui? par M. de la Fayette, qui me l'a dit tout bas à table chez M. Jauge. J'ai frémi qu'un seul domestique ne l'entendît. Je lui ai observé qu'un mot de sa bouche pouvoit devenir un signal de mort. Il est froidement positif M. de la Fayette.... Il m'a répondu qu'à Metz comme ailleurs, les patriotes étoient les maîtres, & qu'il valoit mieux qu'un seul mourût pour le salut de tous. M. le baron de Breteuil, qui tarde à s'éloigner, conduit le projet. On accapare l'argent, & l'on promet de fournir un million & demi par mois. M. le comte de Mercy est malheureusement cité comme agissant de concert. Voilà les propos: s'ils se répandoient dans le peuple, leurs effets sont incalculables. *Cela se dit encore tout bas. Les bons esprits m'ont paru épouvantés des suites: le seul doute de la réalité peut en produire de terribles.* (1) J'ai été chez M. l'ambassadeur d'Espagne, & c'est là, je ne le cache point à la Reine, où mon effroi a redoublé. M. de Fernand-Nunès a causé avec moi de ces faux bruits, de l'horreur qu'il y avoit à supposer un plan impossible, qui entraîneroit la plus désastreuse & la plus humiliante des guerres

(1) Il paroît dans l'original qu'il y a un trait de plume passé sur ce qui est souligné ici.

civiles, qui occasionneroit la séparation ou la perte totale de la Monarchie, devenue la proie de la rage intérieure de l'ambition étrangère, qui feroit le malheur irréparable des personnes les plus chères à la France. Après avoir parlé de la cour errante, poursuivie, trompée par ceux qui ne l'ont pas soutenue lorsqu'ils le pouvoient, & qui voudroient (1) encore, qui veulent actuellement l'entraîner dans leur chûte par-là, & m'être affligé d'une banqueroute générale, devenue dès-lors indispensable & de toutes épouvantable (2), je me suis écrié que du moins il n'y auroit d'autre mal que celui que produiroit cette fausse nouvelle, si elle se répandoit, parce qu'elle étoit une idée sans aucun fondement. Mr l'ambassadeur d'Espagne a baissé les yeux à cette dernière phrase. Je suis devenu pressant, & il est enfin convenu que quelqu'un de considérable & de croyable lui avoit appris qu'on lui avoit proposé de signer une association. Il n'a jamais voulu me la nommer; mais soit par inattention, soit pour le bien de la chose, il n'a point heureusement exigé une parole qu'il m'auroit fallu tenir. Je n'ai pas promis de ne dire à personne ce fait; il m'inspire une grande terreur que je n'ai jamais connue: ce n'est pas pour moi que je l'éprouve. Je supplie la reine de calculer dans sa sagesse tout ce qui pourroit arriver d'une fausse démarche : la première coûte assez cher. J'ai vu le bon cœur de sa Majesté donner des larmes au sort des victimes immolées; actuellement ce seroit des flots d'un sang versé inutilement qu'on auroit à regretter. Une simple indécision peut être sans remède; ce n'est qu'en allant audevant du torrent, ce n'est qu'en le caressant, qu'on peut parvenir à le diriger en partie. Rien n'est perdu : la reine peut reconquérir au roi son royaume; la nature lui en a prodigué les moyens : ils sont seuls possibles : elle peut imiter son auguste mère; sinon je me tais. Le trouble d'hier au soir n'étoit rien. Il me paroît que le boulanger nommé Augustin, démeurant rue Sainte-Famille, a voulu vendre un pain quatre sols plus cher. Il a vu le réverbère descendu, la corde prête; ses pauvres meubles ont été brûlés : il sera jugé; & ceux qui alloient faire justice eux mêmes, le feront aussi.

Je supplie la reine de m'accorder une audience pour un des jours de cette semaine.

---

(1) Il y a en marge de l'original ces autres mots : « Qui voudroient » actuellement l'entraîner par (*dans*) leur chûte, & qui s'ôteroient à eux» mêmes, dans leur aveuglement ou par leur fureur, toutes les grandes espé» rances qui leur restent; après m'être affligé d'une banqueroute générale » devenue des-lors. . . . . »

(2) Il y a ici quelque chose d'oomis, mais on doit se rappeler que ce n'est qu'un *brouillon de lettre.*

# N°. X V.

*Du 3 octobre 1789.*

*Lettre de M. Hyver à M. le comte d'Estaing.*

GÉNÉRAL,

Je suis trop attaché au roi, je le suis trop à votre personne, pour vous taire ce qui vient de m'être dit à l'assemblée nationale par des députés. Je suivrai la conversation.

D. Etiez-vous du dîner de jeudi?

R. Non.

D. C'a été une belle orgie. On y a porté la santé du C. d'Ar. On a envoyé au f... l'ass. nat.

R. Vous avez été trompés. Je jurerois sur ma tête qu'il n'y a pas un mot de cela.

D. C'est très-vrai. Et de plus, on nous a assuré que trente grenadiers étoient disposés à venir le sabre à la main dans la salle nous forcer à boire à la santé du C. d'A.

R. Ce propos prouve le faux du premier : si vous voulez y réfléchir, vous le sentirez mieux que moi.

D. Tout est possible. D'ailleurs, on peut faire venir le C. d'Es. rendre compte de sa conduite.

R. Je la réponds pure, & je suis certain que ses réponses seroient aussi simples que son honneur est intact.

D. Il se trame encore quelque chose.

R. MM. Que peut-on faire? Vous régissez tout. Les représentans de la nation peuvent-ils craindre, au milieu de 5. m. de patriotes? MM. les mouches vous paroissent des aigles; les grands intérêts qui remplissent vos têtes, grossissent tous les objets à vos yeux. J'ai quitté.

Il est vrai que le propos a été tenu sur la terrasse par un homme ivre; mais de cette manière V. le R. & la R. AU F. l'As. N. & le duc d'O.

Permettez-moi actuellement, général, une réflexion. La réponse de la reine dit qu'elle est enchantée de la journée de jeudi. Le jeudi déplaît généralement. Cette citation déplaira; ce jour étoit celui des gardes-du-corps & non le nôtre. Notre jour de fête étoit mercredi. Son don étoit mercredi; sa réponse ne peut être relative qu'à mercredi. S'il y est cité un jour où nous n'étions qu'une portion invitée nominativement, & non en corps, il y aura des inter-

prétations, réflexions qui feront tort à l'intention. Ce moment me semble fait pour éviter de donner prise; les choses les plus simples étant interprétées suivant l'esprit dominant. Je croirois prudent de ne pas donner de publicité à la réponse de S. M. Votre sagesse, général, appréciera mes réflexions

Permettez-moi d'en ajouter une autre : tâchez de faire cesser les buvettes : si elles continuent, nous perdrons le Rég. de Flandres, & peut-être nous demandera-t-on de renvoyer les gardes-du-corps. Mes notions ne sont pas fausses.

Je suis avec un profond respect,

Mon général,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur, HYVER.

## N°. XVI.

*Lettre de M. la Fayette à M. le Président de l'Assemblée Nationale.*

Monsieur le Président,

J'apprends que dans le rapport fait hier à l'assemblée, il est question d'une lettre de moi, ainsi que de l'usage irrégulier & mystérieux qu'on en fit. Le billet que voici fut écrit de l'hôtel-de-ville, non à M. d'Estaing, mais à M. de Saint-Priest, ministre du département.

Je suis avec respect.

Monsieur le président,

Votre très-humble & obéissant serviteur,

LA FAYETTE.

*Paris, ce Jeudi.*

*Copie du billet écrit par M. de la Fayette au Ministre.*

Le duc de la Rochefoucaud vous aura dit l'idée qu'on avoit mise dans la tête des grenadiers, d'aller cette nuit à Versailles; je vous ai mandé de n'être pas inquiet, parce que je comptois sur leur confiance en moi pour détruire ce projet; & je leur dois la justice de dire qu'ils avoient compté me demander la permission,

& que plusieurs croyoient faire une démarche très-simple, & qui seroit ordonnée par moi : cette velléité est entièrement détruite par les quatre mots que je leur ai dits, & il ne m'en est resté que l'idée des ressources inépuisables des cabaleurs. Vous ne devez regarder cette circonstance que comme une nouvelle indication de mauvais desseins, mais non en aucune manière comme un danger réel. Envoyez ma lettre à M. de Montmorin.

On avoit fait courir la lettre dans toutes les compagnies de grenadiers, & le rendez-vous étoit pour 3 heures à la place Louis XV.

## N°. XVII.

*Lettre de M. la Reynie à M. le Président du Comité des Recherches.*

Monsieur le Président,

Je ne prétends pas prononcer sur les intentions des juges du châtelet dans l'instruction de la procédure criminelle dont on a commenté hier le rapport à l'assemblée nationale : mais on pourroit, je pense, leur demander pourquoi ils ont préféré les dépositions d'une infinité de personnes absentes de Versailles, à celles d'une infinité d'autres personnes qui auroient pu jeter un grand jour sur cette affaire. Pourquoi, par exemple, le sieur Hulin, qui marchoit à la tête des volontaires de la bastille le 5 octobre, & qui arriva cinq heures avant l'armée parisienne, n'a-t-il pas été entendu ? pourquoi vingt autres de ses camarades ne l'ont-ils pas été ? pourquoi ne l'ai-je pas été moi-même ? par la même raison que M. le Cointre & M. ne le furent pas.

Cependant je dois à la vérité, de dire qu'un émissaire du châtelet, que je nommerai, vint au mois de février me tâter pour savoir à-peu-près ce que j'avois à dire, en m'avertissant que j'allois être assigné. Apparamment que, de même que MM. le Cointre & Hulin, je savois trop de choses, *& que je ne savois pas ce qu'on vouloit que je susse.* Je déclare que j'ai presque tout vu dans ces deux fameuses journées ; que j'ai tout médité, & que j'indiquerai vingt autres personnes qui n'ont pas plus démérité que moi dans leur poste de citoyen dans ces momens tumultueux, qui auroient dû être consultées. On a fait déposer tant de gens *qui ont entendu dire par d'autres gens à qui on avoit dit avoir appris, &c.* qu'il me semble à propos de faire enfin déposer ceux qui ont vu de leurs propres yeux & entendu de leurs propres oreilles.

Je demande donc au nom de tous les amis de la constitution,

& j'y ſuis autoriſé, que ſi l'on donne quelque ſuite à cette étonnante procédure, l'aſſemblée nationale ordonne que les bons citoyens, les véritables témoins de cette affaire, ſoient entendus avant de prendre aucun parti.

Je ſuis avec un profond reſpect,

Monſieur le Préſident,

Votre très humble ſerviteur,
J. B. Louis La-Reynie,
ci-devant aide-major de la garde nationale pariſienne, & l'un des vainqueurs de la baſtille.

## N°. XVIII.

*Extrait du Regiſtre de Police du Comité du Gros-Caillou, adreſſé au Rapporteur le 2 Octobre 1790.*

Cejourd'hui premier octobre, mil ſept cent quatre-vingt-dix, le comité aſſemblé, il a été fait lecture du rapport de M. Chabroud à l'aſſemblée nationale, rapporté par le poſtillon par Calais; il y eſt dit, page 7 : « Vers ſix heures du matin du ſix octobre, le ſieur » Laſſerre monte avec la foule le grand eſcalier: allons, diſoit » le peuple, nous avons notre père à la tête. Quel eſt votre père, » lui dit le ſieur Laſſerre? Eſt-ce que vous ne le voyez point? il eſt » là? Alors le ſieur Laſſerre ſe lève ſur ſes pieds, apperçoit M. » d'Orléans, ſur le ſecond palier, indiquant la ſalle des gardes- » du-corps du roi. D'autres témoins s'accordent ſur ce fait & ſur » d'autres antérieurs & poſtérieurs ».

Le ſieur Biſſeau, ici préſent à la lecture de ce paragraphe, a dit que le ſix octobre étant avec ſoixante hommes qu'il commandoit, à la hauteur de l'égliſe d'Auteuil, près le Point-du-jour, ſur la route de Verſailles, à ſept heures & demie du matin, il a vu M. d'Orléans étant dans un carroſſe attelé à quatre chevaux, venant de Paris, & allant à Verſailles; que ſa troupe a porté les armes, & qu'il les a ſalués. Il ajoute que lui avec ſes ſoixante hommes, allant auſſi à Verſailles, ont rencontré, dans l'avenue du Point-du-jour au pont de Sèves, ſept à huit hommes portant deux têtes ſur des piques, & il juge que M. d'Orléans peut les avoir rencontrés à Sèves. — *Signé à l'original* Bisseau.

Et tout de ſuite les ſieurs Pognot, Broſſard, Larcher & Periſé ont été mandés. Il leur a été fait lecture de la dépoſition du ſieur Biſſeau; ils ont déclaré être du nombre des ſoixante citoyens

armés, qui ont été à Verſailles avec ledit ſieur Biſſeau ; que ſa déclaration ci-deſſus contient vérité dans toutes ſes parties ; qu'ils y donnent leur adhéſion ; & ont ſigné à l'original, Larcher, Broſſard, Pognot, Periſé.

Collationné conforme à l'original ;

GIRAUD, ſecrétaire-greffier.

*Nota.* Les dépoſans offrent un plus grand nombre de témoins.

*Achevé d'imprimer le 8 Octobre 1790.*

